



L'ONE EN CHIFFRES 2015



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

MISSION ACCOMPAGNEMENT	5
▶ LES ACTEURS DE PREMIERE LIGNE	5
• 1. Les Travailleurs médicaux sociaux.....	5
• 2. Les médecins de consultation.....	6
• 3. Les volontaires.....	6
▶ LE SUIVI DE LA GROSSESSE	7
• 1. Les structures de suivi de la grossesse	7
• 2. La fréquentation des Consultations prénatales de l'ONE.....	8
▶ LE SUIVI MEDICOSOCIAL DE L'ENFANT	11
• 1. Répartition des structures de suivi de l'enfant par type et par subrégion	11
• 2. Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant	11
• 3. Implantation des structures de suivi de l'enfant	12
• 4. L'évolution de la fréquentation dans les Consultations pour enfants.....	13
• 5. L'activité dans les structures de suivi de l'enfant en 2015	14
• 6. Les catégories d'âge des enfants suivis	15
▶ SOS ENFANTS	16
• 1. Du Signalement des enfants à leur prise en charge	16
• 2. LES SIGNALEMENTS	17
2.1 Evolution du nombre de signalements	17
2.2 Origine des signalements	17
• 3. LES PRISES EN CHARGE	19
3.1 Le diagnostic pluridisciplinaire	19
3.2 Les enfants pris en charge	20
▶ L'ADOPTION	22
• 1. La procédure d'adoption	22
• 2. L'activité du service ONE Adoption en 2015.....	22
• 3. Les futurs parents de naissance	23
• 4. Les parents de naissances ayant confié leur enfant	24
• 5. Les enfants confiés en 2015 : L'apparentement.....	25
• 6. Les familles d'adoption : Familles ayant signé une convention.....	25
• 7. Le suivi post adoptif	26
• 8. La recherche des origines.....	26
MISSION ACCUEIL DE L'ENFANT	27
▶ ACCUEIL PETITE ENFANCE	27
• 1. Evolution du nombre de places d'accueil et du nombre d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles sur 10 ans.....	27
• 2. Bilan des Plans Cigogne	28
Plan Cigogne II.....	28
Plan Cigogne III.....	28
• 3. Couverture de l'accueil	28
• 4. Accessibilité.....	33
Participation financière des parents.....	33
Intervention Accueil	33
Taux de fréquentation dans les structures subventionnées.....	34
Taux de rotation	34
Taux d'occupation.....	35
▶ ACCUEIL SPÉCIALISÉ (0-7 ANS)	37

▶ L'ACCUEIL TEMPS LIBRE	38
• 1. L'accueil extrascolaire.....	38
• 2. Les écoles de devoirs.....	39
• 3. Les centres de vacances.....	40
Evolution du secteur	40
▶ LES FORMATIONS CONTINUES	41
• 1. Evolution de la formation continue au fil des ans	41
• 2. Evaluation de la formation continue	41
• 3. Focus sur l'incitant formation pour les accueillantes et co-accueillantes d'enfants à domicile	43
LA COMMUNICATION AVEC LES USAGERS - L'ONE À L'INTERNATIONAL	44
• 1. FACEBOOK	44
• 2. TWITTER	45
• 3. AUDIENCES DES MICROPROGRAMMES AIR DE FAMILLES	45
3.3.1 Télévision.....	45
3.3.2 Web (One.be + YouTube).....	45
3.3.3 Webdocs.....	45
• 4. AUDIENCE D'ONE.BE (2014-2015).....	46
• 5. L'ONE DANS LA PRESSE.....	46
• 6. Les brochures d'information	46
• 7. Les animations de terrain	47
Les grands modules d'animations	47
Les outils d'animation de taille moyenne.....	48
Les petits outils d'animation.....	48
Thèmes principaux	49
Publics touchés	49
• 8. L'ONE à l'International	50

LES ACTEURS DE PREMIERE LIGNE

1 LES TRAVAILLEURS MÉDICAUX SOCIAUX

En 2015, on dénombre 817 Travailleurs Médico-Sociaux (TMS) de l'ONE qui exercent leur métier d'accompagnement des familles en collaboration avec les médecins et les volontaires dans le cadre d'un réseau de partenaires locaux sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nombre de TMS et Coordinateurs et leur répartition en équipes en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015

	Nombre de TMS		ETP	Coordinateurs	Equipes
	Hommes	Femmes	Nombre d'ETP	Nombre	Nombre
Brabant wallon		41	32,4	2	6
Bruxelles	4	226	199,1	8	19
Hainaut	3	260	228,7	10	25
Liège		168	144,3	7	19
Luxembourg		49	38,0	2	6
Namur	2	64	59,4	3	7
TOTAL	9	808	701,9	32	82

Le nombre de TMS est resté constant ces dernières années. Les 817 TMS sont encadrés par les Coordinateurs accompagnement et organisés en équipes.

Profil des TMS de l'ONE, leur statut et état des prestations par subrégion

	TMS	Prestations (N)			Age moyen	Statut (%)		Formation (%)		
	Nombre (N)	Temps plein	Mi-temps	Autres prest.	(en années)	Statutaires	Contractuels	Assistants sociaux	Infirmiers	Accoucheurs
Brabant wallon	41	19	11	11	45	75,6%	24,4%	53,7%	36,6%	9,8%
Bruxelles	230	148	33	49	41	40,9%	59,1%	66,1%	27,1%	6,8%
Hainaut	263	169	27	67	42	58,6%	41,4%	55,6%	39,2%	5,2%
Liège	168	99	24	45	43	66,7%	33,3%	52,2%	43,9%	3,8%
Luxembourg	49	21	12	16	46	67,3%	32,7%	34,7%	61,2%	4,1%
Namur	66	46	8	12	42	68,2%	31,8%	50,8%	46,2%	3,1%
TOTAL	817	502	115	200	43	57,4%	42,6%	56,1%	38,6%	5,4%

Les critères de répartition des TMS sont en relation avec les implantations des structures, le nombre de naissances, les situations de vulnérabilité ... comme décrit dans la partie ONE en Actions pour le secteur de l'accompagnement.

La province du Hainaut a le plus grand nombre de TMS. Et, avec Bruxelles, ces 2 subrégions occupent 60% des prestations de TMS.

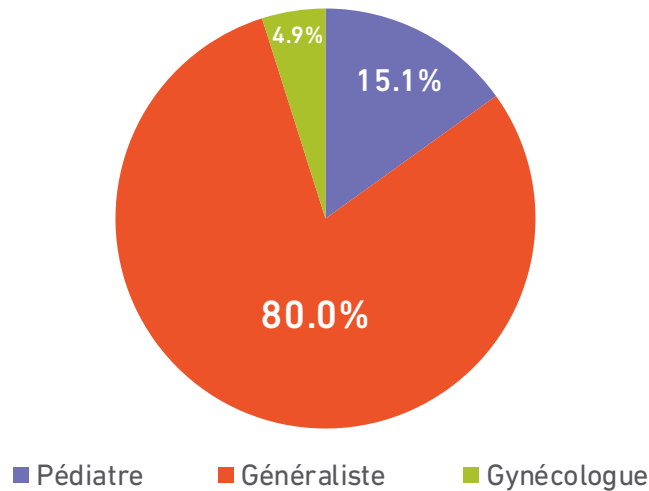
61,4% des TMS travaillent à temps plein.

57,4% sont statutaires et 42,6% contractuels.

Les formations de base des TMS sont : Assistants sociaux (56,1%), Infirmiers (38,6%), Accoucheurs (5,4%). Certains de ces professionnels ont tout de même d'autres qualifications au delà de cette formation de base exigée (infirmier ou assistant social).

2 LES MÉDECINS DE CONSULTATION

Répartition du nombre de médecins actifs en consultation par spécialité

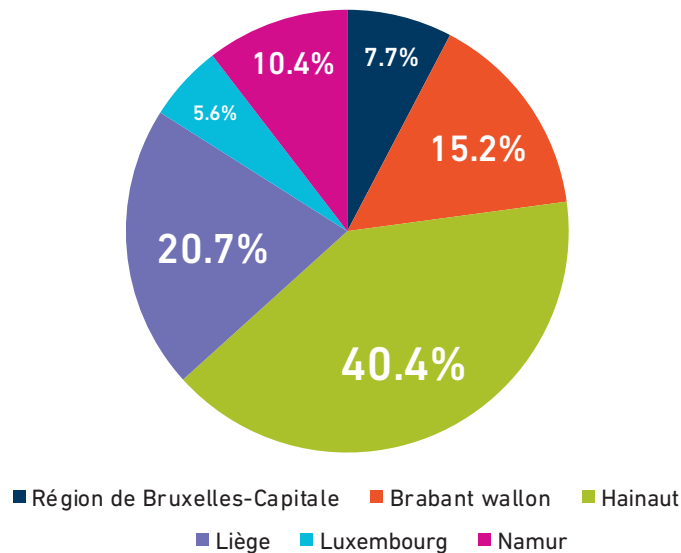


Les séances de consultations organisées dans les structures de l'ONE sont tenues par des gynécologues, des généralistes ou des sages-femmes lorsqu'il s'agit de consultations prénatales de quartier, et par des médecins généralistes ou par des pédiatres pour les structures de suivi de l'enfant.

Chaque année, environ **1000 médecins** sont ainsi actifs au sein de ces structures préventives de l'ONE. Parmi ces médecins, la plupart ont une formation de médecin généraliste (80%), 15% sont pédiatres et 5% sont gynécologues. Les prestataires médicaux actifs au sein des consultations prénatales hospitalières ne sont quant à eux pas comptés dans ce total, leur collaboration étant encadrée par les partenaires hospitaliers.

3 LES VOLONTAIRES

Répartition du nombre de volontaires par subrégion



Les volontaires actifs au sein des consultations (essentiellement de suivi de l'enfant) sont environ **4.500**. Leur ventilation par subrégion est cohérente avec la répartition des inscrits annuels, à l'exception du secteur de Bruxelles-Capitale, où la proportion de volontaires est bien inférieure au poids des inscrits annuels, ainsi que dans le Hainaut, où la situation inverse s'observe.

Ceci s'explique par l'accroissement démographique à Bruxelles, le nombre d'inscrits annuels ayant crû de façon significative sur les 10 dernières années, tandis que le nombre de volontaires demeurerait relativement stable sur la même période.

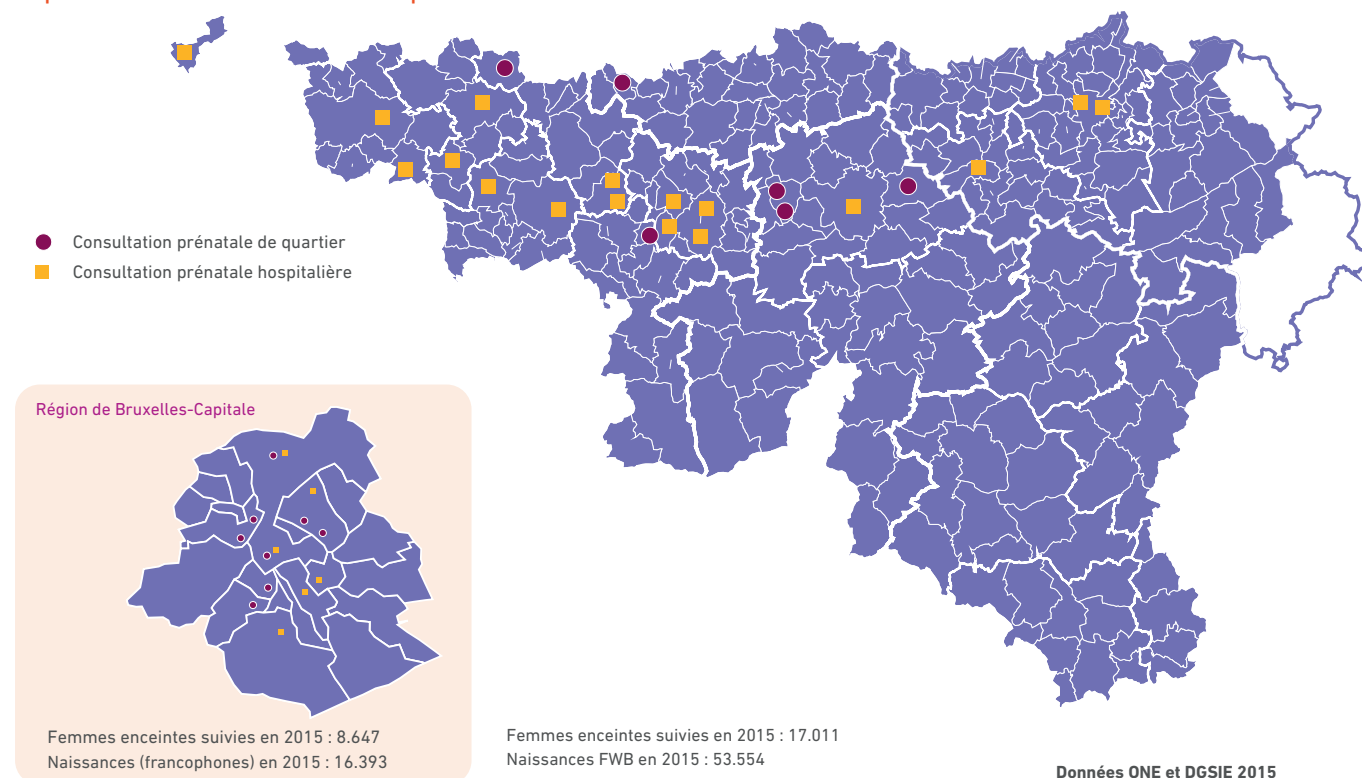
LE SUIVI DE LA GROSSESSE

Les consultations prénatales sont des structures de médecine préventives conçues pour assurer, dans une optique de proximité, le suivi psychomédicosocial des femmes enceintes ainsi que la préparation à l'accouchement et au rôle de parent.

Ces structures sont importantes en raison de l'universalité de leur offre, de la gratuité des services proposés, de l'accessibilité géographique et de la qualité de la relation qui s'établit entre futurs parents et professionnels.

1 LES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE

Implantation des Consultations prénatales



Evolution du nombre de structures par subrégion

	«Consultations prénatales de quartier (CPNQ)»	«Consultations prénatales hospitalières (CPNH)»
Région de Bruxelles-Capitale	8	6
Brabant wallon	1	0
Hainaut	2	13
Liège	0	3
Luxembourg	0	0
Namur	3	1
TOTAL FWB	14	23

Note(s) :

Types de structures de suivi de la grossesse :

- les consultations prénatales de quartier (CPNQ) : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants,...) ou communale, subventionnées par l'ONE ;
- les consultations prénatales hospitalières (CPNH) : consultations organisées en partenariat au sein des hôpitaux, ces derniers apportant le volet médical du suivi tandis que l'ONE apporte le volet psychosocial.

Le suivi des grossesses est assuré à travers deux types de consultations, les consultations prénatales hospitalières (CPNH) et de quartier (CPNQ). Ces structures assurent la guidance médico-sociale des futurs parents, le suivi des grossesses, la préparation à l'accouchement et la prise en charge de l'enfant.

Au 31/12/2015, l'ONE compte 14 CPNQ et 23 CPNH. La majorité de ces structures se situent en Région de Bruxelles-Capitale et dans la province du Hainaut, ce qui s'explique à la fois par la densité plus élevée du tissu hospitalier dans ces secteurs géographiques, ainsi que par la vulnérabilité moyenne plus importante enregistrée au sein de ces populations.

Il n'existe aucune consultation prénatale en province du Luxembourg, mais bien, depuis 2012, un dispositif de suivi dénommé plate-forme d'accompagnement prénatal. Son fonctionnement consiste en un accompagnement réalisé par les TMS du secteur prénatal de situations de grande vulnérabilité. Ces situations sont référées par des gynécologues conventionnés avec l'ONE ou des services sociaux, actifs en province du Luxembourg. En 2015, une deuxième plate-forme a été mise en place en province de Liège pour l'arrondissement de Verviers.

Evolution du nombre de structures dans le temps

	2011	2012	2013	2014	2015
CPN-Q	17	17	17	14	14
CPN-H	26	26	26	26	23
TOTAL CPN	43	43	43	40	37

Sur les cinq dernières années, on observe que le nombre de consultations prénatales est resté stable de 2011 à 2013, tandis qu'il a légèrement fléchi en 2014 et en 2015.

Ceci s'explique par une série de fermetures de consultations prénatales où l'activité était devenue très faible.

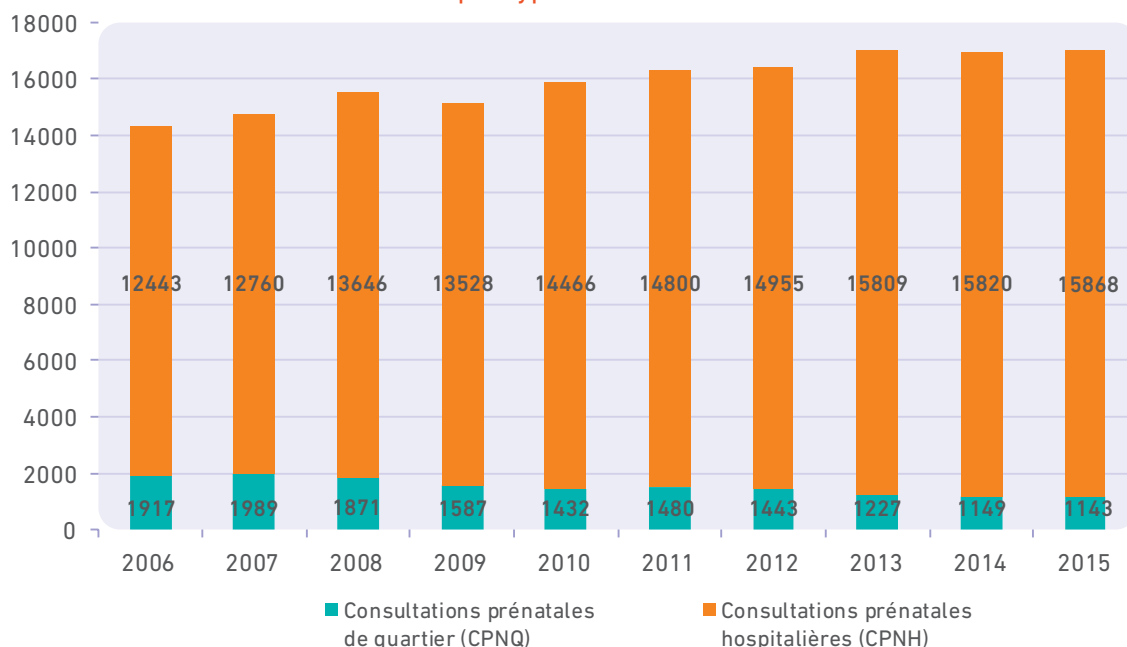
En 2014, il s'agissait de trois consultations prénatales de quartier situées dans le Hainaut et en province de Liège.

En 2015, ce fut le cas de la consultation prénatale du site de Comines du Centre Hospitalier de Mouscron, de celle du Centre de Santé de Trazegnies et de celle de la Clinique Reine Astrid à Malmedy.

La mise en œuvre de la réforme des consultations prénatales conduira plus systématiquement à rationaliser l'implantation de ces structures.

2 LA FRÉQUENTATION DES CONSULTATIONS PRÉNATALES DE L'ONE

Evolution du nombre de nouvelles inscrites par type de structure en FWB



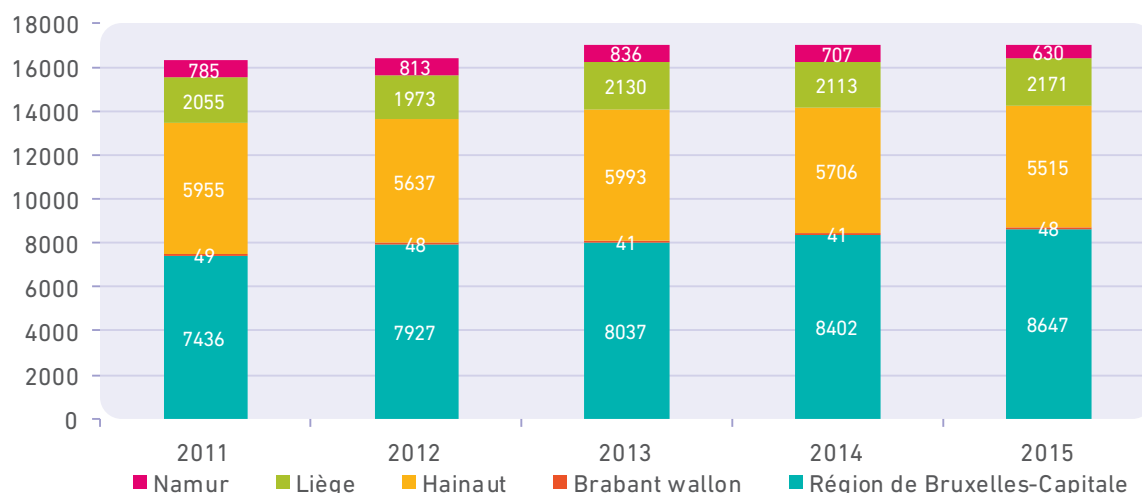
En considérant globalement les structures de suivi prénatal de quartier et hospitalières, le nombre de nouvelles inscrites poursuit une tendance significative à la hausse sur les 10 dernières années, avec un effet de stabilisation entre 2013 et 2015.

On peut avancer deux causes principales à cet effet de stabilisation : d'une part, les ressources disponibles de l'Office en TMS ne permettent pas de prendre en charge davantage de situations, malgré les besoins constatés. D'autre part, le taux de natalité est à la baisse depuis 2013, la stabilisation observée entraîne donc que la part des futures mères suivies par l'ONE sur les naissances totales est en hausse.

L'évolution est toutefois nettement différenciée entre CPNH et CPNQ. Ainsi, l'évolution du nombre de nouvelles inscrites en CPNH représente, entre 2006 et 2015, une augmentation de près de 28%, alors qu'une évolution inverse de 40% environ est observée en CPNQ.

Cette évolution souligne l'intérêt de mener les activités de suivi prénatal en partenariat avec les infrastructures hospitalières, dès lors qu'elles sont largement fréquentées par la population pour le suivi de grossesse.

Evolution du nombre de nouvelles inscrites par subrégion



La répartition sur les cinq dernières années des nouvelles inscrites en consultations prénatales selon les subrégions où ce suivi est pratiqué permet d'observer une nette augmentation des femmes suivies en Région de Bruxelles-Capitale (+16%), la proportion de futures mères en situation de vulnérabilité y étant plus importante que la moyenne globale.

Dans les autres régions, on constate par ailleurs une diminution des nouvelles inscrites de 2014 à 2015. Dans le Hainaut, le recul affiché de 5 ans permet d'observer une certaine volatilité de ces chiffres. Par ailleurs, la natalité a plus particulièrement baissé dans le Hainaut de 2014 à 2015. A Namur, la baisse est sans doute plus largement imputable à une collaboration plus difficile au CHR de Namur.

L'activité médicale dans les structures de suivi de la grossesse ONE en 2015

L'ONE par ses structures psychomédicosociales couvre près de 32% des grossesses qui aboutissent à un accouchement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le profil des femmes qui fréquentent ses structures est spécifique (voir rapport BDMS sur www.one.be) et le principal problème auquel est confronté l'Office est celui des inégalités sociales et leur retentissement sur la santé et le bien-être.

	Inscrites annuelles	Nouvelles inscrites	Nouvelles inscrites / Naissances	Examens médicaux	Examens / Nouvelles inscrites
Région de Bruxelles-Capitale	11.929	8.647	52,7%	51.212	5,9
Brabant wallon	49	48	1,2%	301	6,3
Hainaut	8.367	5.515	39,4%	39.725	7,2
Liège	3.150	2.171	19,7%	16.766	7,7
Luxembourg	0	0	0,0%	0	N.A.
Namur	909	630	12,4%	3.770	6,0
TOTAL FWB	24.404	17.011	31,8%	111.774	6,6

Note(s) :

- Les inscrites annuelles représentent les femmes enceintes qui se sont présentées au moins une fois dans l'année à une consultation ONE.

La ventilation des futures mères inscrites par subrégion est cohérente avec la répartition du nombre de structures, avec toutefois une surpondération pour les structures bruxelloises, dont le volume moyen d'activité est significativement plus élevé que la moyenne générale par structure toutes subrégions confondues. C'est donc en Région de Bruxelles-Capitale que les futures mères suivies en consultation prénatale ONE sont les plus nombreuses. Viennent ensuite le Hainaut et Liège.

Le taux de couverture moyen des consultations prénatales en Fédération Wallonie-Bruxelles atteint presque 31%. Ce taux de couverture moyen masque toutefois de grandes disparités régionales. Ainsi, le taux de naissances suivies est significativement plus élevé dans le Hainaut et surtout à Bruxelles, et significativement plus faible à Liège et particulièrement à Namur.

Le nombre moyen d'exams par nouvelle femme enceinte inscrite tourne quant à lui autour de 7. Il reflète les recommandations du Collège des Conseillers gynécologues de l'ONE liées au suivi de la grossesse.

S'agissant de la plate-forme d'accompagnement prénatal de la province du Luxembourg, les statistiques d'activité ne sont pas incluses dans le tableau chiffré, attendu que l'approche du suivi qui y est réalisé est fort différente des autres structures classiques de suivi prénatal. Le volet psychosocial du suivi réalisé par les TMS y est ainsi bien moins contigu du volet médical réalisé par les prestataires médicaux dont l'Office s'adjoint la collaboration dans les consultations prénatales, soit directement (en CPNQ), soit indirectement via l'infrastructure hospitalière (en CPNH).

Pour la plate-forme prénatale du Luxembourg, le nombre de nouvelles demandes d'accompagnement était de 40 en 2012, 57 en 2013, de 78 en 2014 et de 82 en 2015.

32 des accompagnements entamés en 2014 ayant été poursuivis en 2015, cela porte le nombre total de prises en charge à 114 pour l'année 2015.

Pour la plate-forme prénatale de l'arrondissement de Verviers, démarrée en 2015, une trentaine de futures mères ont pu être prises en charge au cours de ces 9 premiers mois de fonctionnement.

LE SUIVI MEDICOSOCIAL DE L'ENFANT

Les consultations pour enfants de l'ONE sont des structures médico-sociales préventives chargées de l'accompagnement du nourrisson et de l'enfant au sein de son milieu familial.

Il existe plusieurs types de structures de Consultations.

1 RÉPARTITION DES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT PAR TYPE ET PAR SUBRÉGION

Répartition du nombre de structures de suivi de l'enfant par subrégion

	«Consultations pour Enfants»	«Maisons de l'enfance»	«Antennes de consultation»	«Consultations périodiques»	«Cars sanitaires»	TOTAL
Région de Bruxelles-Capitale	74	0	6	0	0	80
Brabant wallon	28	0	5	10	0	43
Hainaut	130	1	80	29	0	240
Liège	77	1	33	16	2	129
Luxembourg	18	0	3	3	3	27
Namur	31	0	31	17	1	80
TOTAL FWB	358	2	158	75	6	599

Note(s) :

Types de structures de suivi de l'enfant :

- les consultations pour enfants : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants,...) ou communale, agréées et subventionnées par l'ONE ;
- les consultations périodiques : organisées directement par l'ONE là où l'initiative locale et/ou privée fait défaut ;
- les maisons de l'enfance : structures ayant les mêmes missions que les consultations pour enfants, mais les développant en partenariat avec au moins deux autres consultations sur le territoire communal ;
- les antennes médico-sociales : structures décentralisées dépendant d'une consultation ONE plus importante ;
- les cars sanitaires : véhicules équipés circulant dans les régions à plus faible densité de population.

Au 31/12/2015, il existe **599 structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans** sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

La grande majorité sont des consultations pour enfants agréées et subventionnées par l'ONE ainsi que leurs antennes.

Le solde consiste en des consultations organisées par l'ONE, qu'il s'agisse de consultations périodiques ou de cars sanitaires circulant dans les villages et hameaux à faible densité démographique des provinces du Luxembourg, de Liège et de Namur.

2 EVOLUTION DU NOMBRE DE STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT

Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Consultations pour Enfants	369	365	359	359	358
Maisons de l'enfance	2	2	2	2	2
Antennes de consultation	159	162	162	161	158
Consultations périodiques	89	86	81	81	75
Cars sanitaires	6	6	6	6	6
TOTAL FWB	625	621	610	609	599

Depuis 2011, le nombre de ces structures de suivi de l'enfant poursuit une évolution légèrement baissière, ce qui s'explique essentiellement par la fermeture de certaines consultations peu fréquentées et/ou le regroupement de certaines d'entre elles avec d'autres structures, sans que ce mouvement ne constitue toutefois une tendance de fond structurelle.

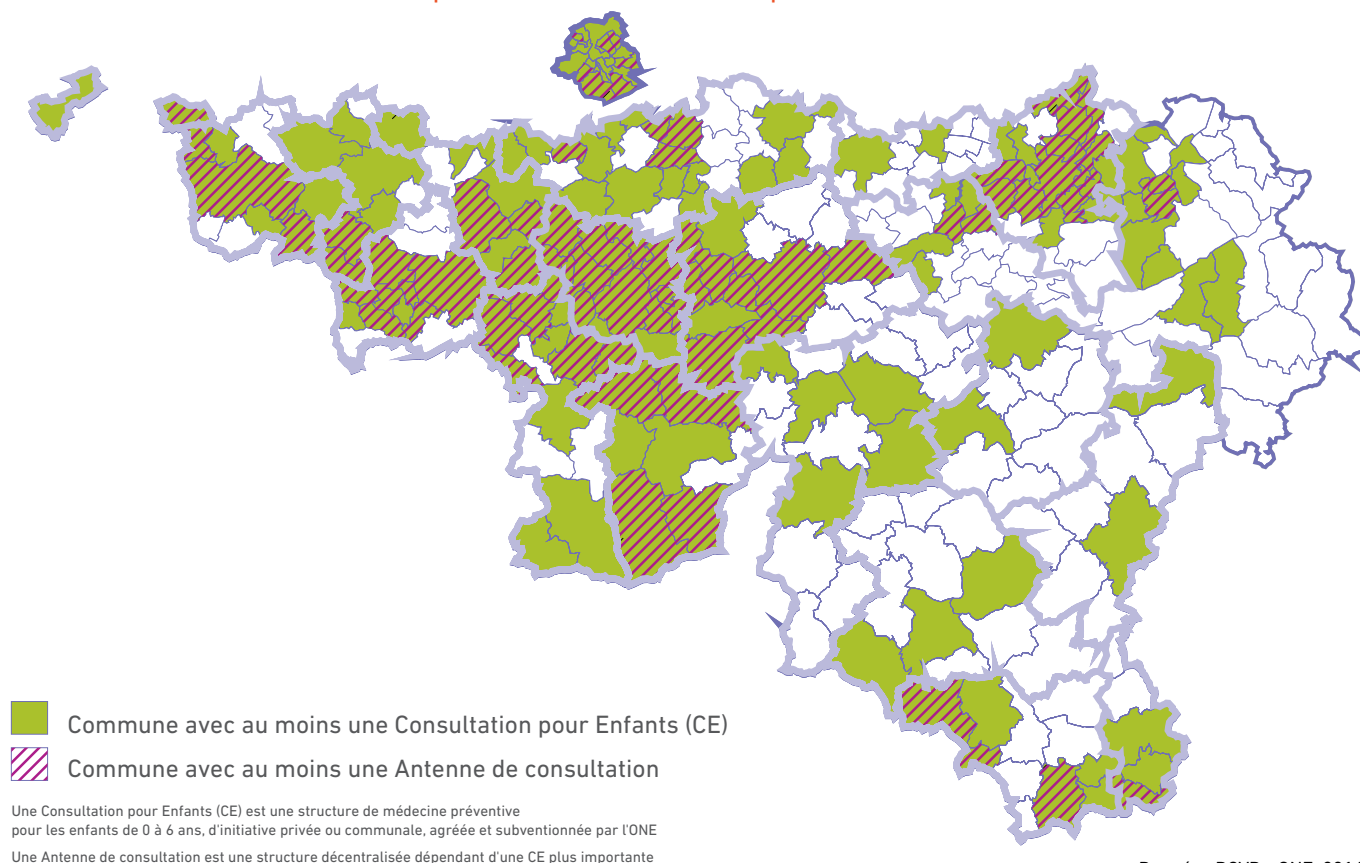
Une nouvelle consultation pour enfants a néanmoins vu le jour à Berchem-Ste-Agathe en collaboration avec le CPAS local. Elle n'a toutefois pratiquement démarré ses activités qu'en mai 2016

La suppression de certaines consultations pour enfants s'accompagne parfois de leur transformation en antennes d'autres structures principales, ce qui explique l'évolution plus volatile du nombre d'antennes.

Les consultations périodiques sont proportionnellement davantage touchées par le phénomène de fermeture et/ou de regroupement que les autres types de consultation étant donné qu'elles ont souvent un volume d'activités plus faible. L'Office est en effet davantage amené à organiser lui-même des structures de consultation dans des zones plus rurales, où l'activité est plus faible.

3 IMPLANTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT

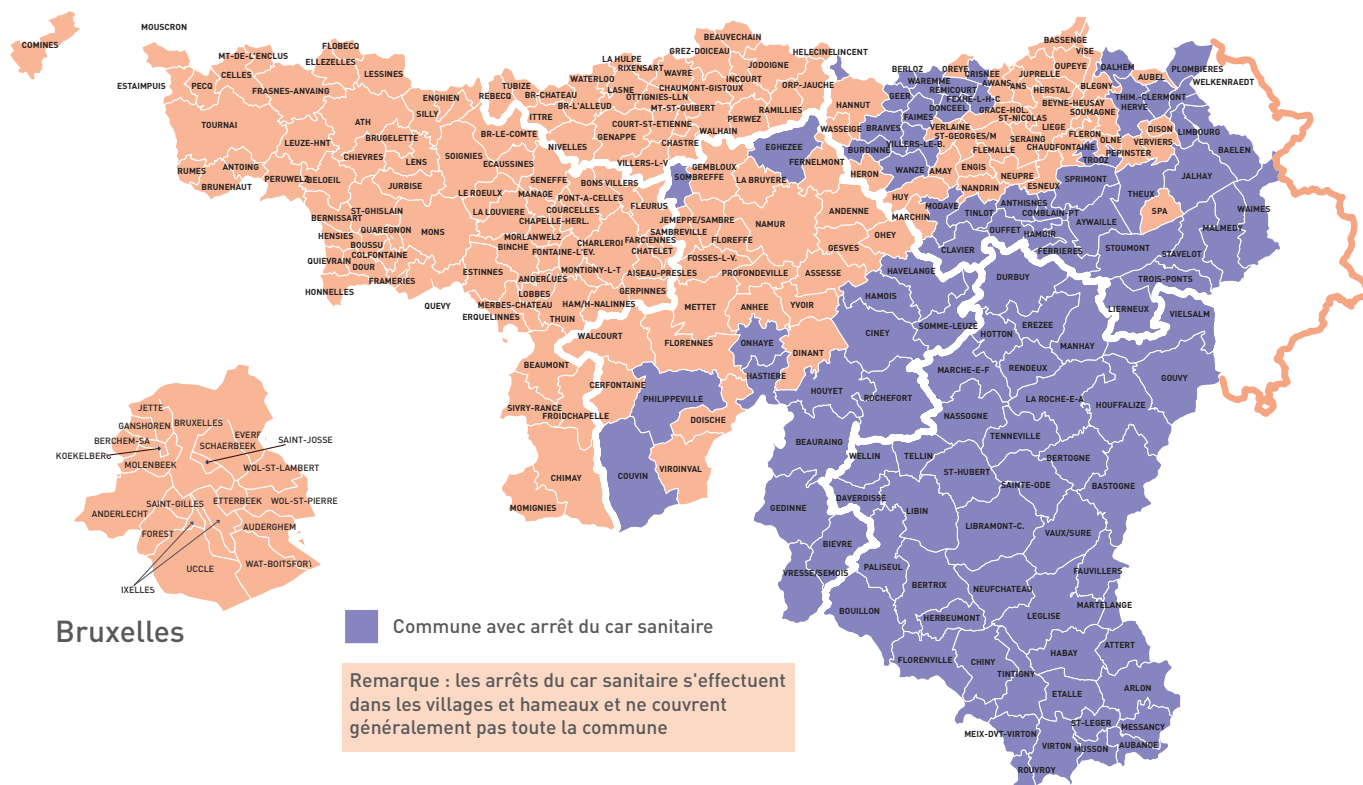
Communes avec au moins une implantation de Consultation pour enfants et/ou Antenne de consultation



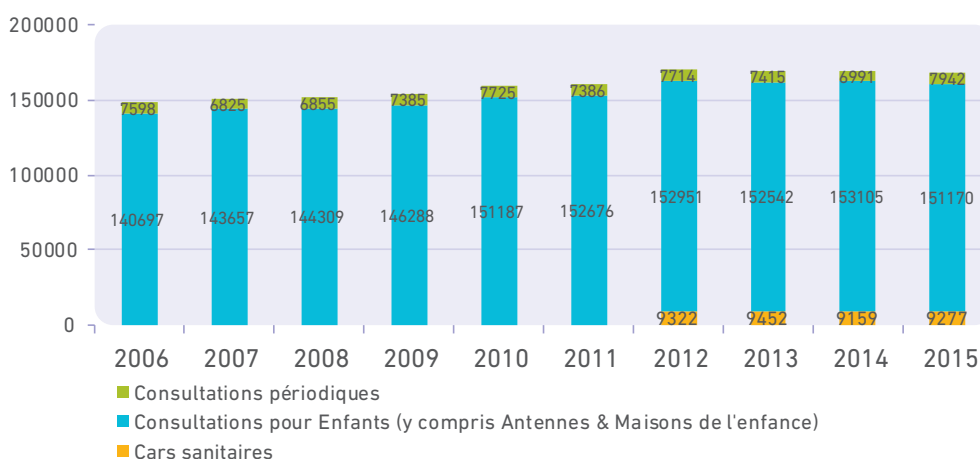
Les structures pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais de façon variable. Parmi ces structures, les plus importantes sont les consultations pour enfants proprement dites et les Antennes. La répartition de ces deux types de structures de suivi de l'enfant est reprise dans la cartographie ci-dessus et complétée par les autres types de structures telles que les Consultations périodiques, les cars sanitaires et les maisons de l'enfance.

En dehors des structures fixes ou mobiles, il existe par ailleurs un service proposé par l'ONE qui est appelé Surveillance Elargie à Domicile (SED) qui assure l'accompagnement de la famille. Celui-ci est renforcé dans les cas où l'offre des services ONE est périodique ou ne répond pas à l'ensemble de la demande sur un territoire donné. Cette offre permet à l'ONE de répondre à sa vocation de service universel.

Communes avec arrêt de cars sanitaires



4 L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DANS LES CONSULTATIONS POUR ENFANTS



Hors cars sanitaires, le nombre d'enfants de 0 à 6 ans fréquentant les consultations de l'ONE a connu une augmentation significative (+/- 8%) de 2006 à 2012.

Cette croissance peut sans doute s'expliquer par l'amélioration des taux de couverture vaccinale mais probablement aussi par l'amélioration de l'accessibilité des services offerts par l'ONE depuis la réforme des consultations pour enfants de 2004, ainsi que l'attractivité des activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale.

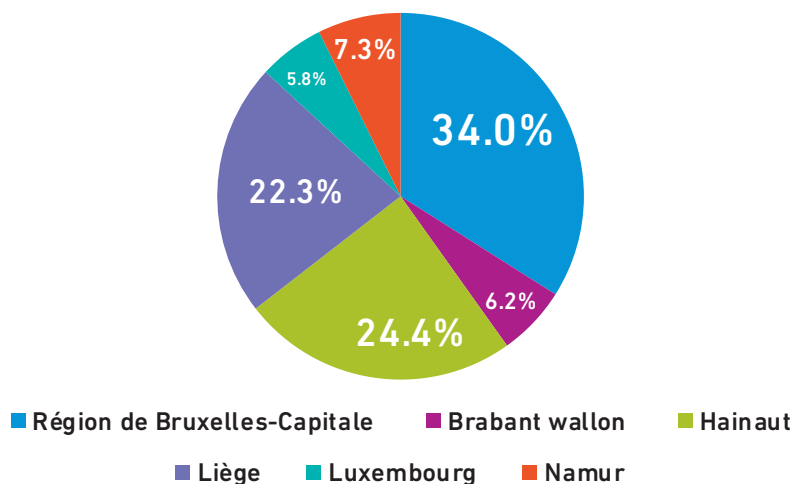
Depuis 2013, le nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi médico-social, y compris en cars sanitaires, est quasi stable, avec une petite tendance à la baisse.

A l'instar des structures prénatales, la stabilité des ressources en TMS de l'ONE depuis le dernier contrat de gestion 2013-2018 est certainement un facteur explicatif à cet égard. De même, l'évolution à la baisse des naissances depuis 2013 est un facteur de décroissance.

Ainsi, si le nombre d'inscrits annuels baisse d'environ 0,5% entre 2014 et 2015, l'impact de l'évolution des naissances des dernières années, pondéré par le poids de chaque tranche d'âge des enfants de 0 à 6 ans suivis par l'Office, entraînerait normalement à lui seul un effet de -0,9% sur le nombre total d'inscrits annuels.

5 L'ACTIVITÉ DANS LES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT EN 2015

Répartition subrégionale du nombre d'enfants inscrits en Consultation pour enfants



La Région de Bruxelles-Capitale représente environ 34% de l'ensemble des enfants suivis dans les consultations pour enfants de l'ONE, suivie par les provinces du Hainaut (+/- 24%) et de Liège (+/22%), tandis que Namur, le Brabant wallon et le Luxembourg ferment la marche avec de 6 à 7% environ.

Le nombre d'enfants présents

	Inscrits annuels	Inscrits annuels / Enfants 0-6 ans	Présences	Présences / Inscrits annuels
Région de Bruxelles-Capitale	57.225	52,3%	152.094	2,7
Brabant wallon	10.374	34,3%	28.145	2,7
Hainaut	41.018	38,5%	128.116	3,1
Liège	37.623	45,6%	102.454	2,7
Luxembourg	9.807	41,9%	27.037	2,8
Namur	12.342	32,1%	34.644	2,8
TOTAL FWB	168.389	43,1%	472.489	2,8

La part relative des enfants suivis en consultations rapportée au nombre d'enfants âgés de 0 à 6 ans par province permet une catégorisation en trois groupes plus ou moins homogènes. Bruxelles-Capitale affiche ainsi le plus grand taux de suivi, ce qui s'explique sans doute par les caractéristiques socio-économiques moyennes de la population bruxelloise, mais aussi par la proximité des structures mises en place. Un autre groupe est constitué des provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg, où le taux est d'environ 40%, la plus faible densité des services médicaux en province du Luxembourg expliquant sans doute le recours important de la population aux services de l'Office en matière de suivi de l'enfant.

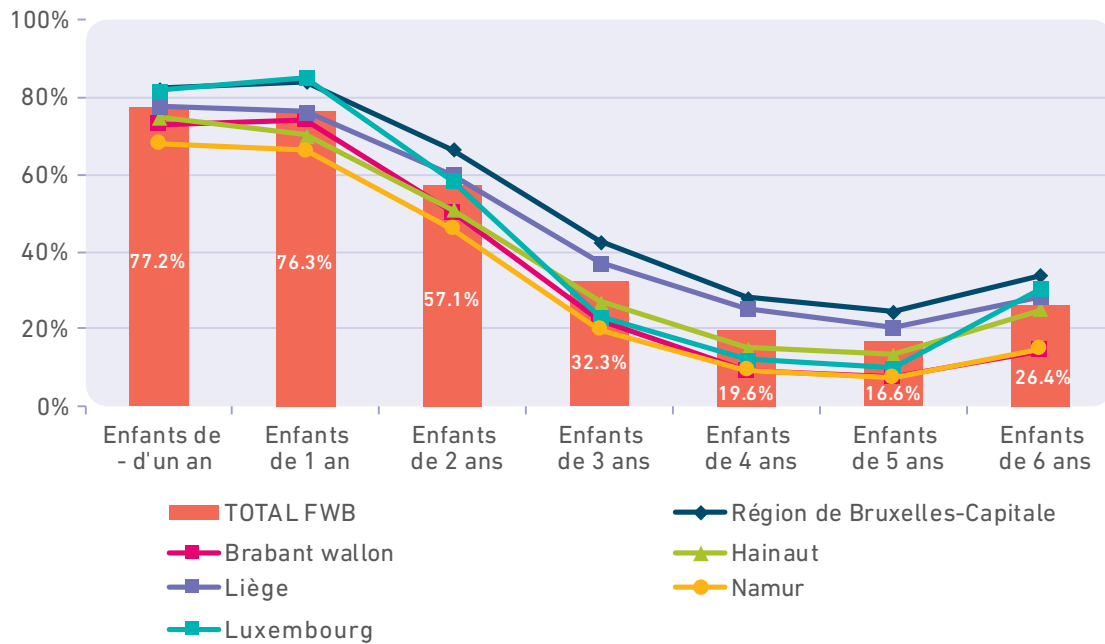
Enfin, les provinces de Namur et du Brabant wallon, dont les conditions socio-économiques de leur population sont plus favorables, affichent des taux d'inscrits annuels sur le nombre d'enfants total de 0 à 6 ans un peu plus bas, de l'ordre de 30% à 35%.

Au global, le taux de couverture moyen du suivi proposé par l'Office des enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 43,1%. Ce chiffre inclut les enfants bénéficiant du suivi organisé par l'Office pour les milieux d'accueil de type Maisons d'Enfants ou Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance, lequel est rattaché à des structures de consultation pour enfants. Par contre, il ne tient pas compte du suivi médical réalisé en crèches et préguardiennats, lequel est uniquement subventionné par l'Office.

Le nombre moyen de présences en séances de consultation par enfant inscrit annuellement est assez stable d'une subrégion à l'autre, avec un écart par rapport à la moyenne un peu plus marqué vers le haut pour la province du Hainaut.

LES CATÉGORIES D'ÂGE DES ENFANTS SUIVIS

Taux d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant sur le nombre d'enfants de 0 à 6 ans en 2015 par âge et par province



Le ratio global de 43,1% des enfants suivis en consultations ONE sur la population totale de 0 à 6 ans varie toutefois en fonction de l'âge de l'enfant.

Ainsi, en Fédération Wallonie-Bruxelles, entre 75 et 80% des enfants âgés de moins de deux ans sont suivis par des structures ONE. Ce pourcentage chute progressivement à mesure que l'enfant grandit.

La légère augmentation du taux observable pour les enfants de 6 ans s'explique par le fait qu'une faible part d'enfants suivis par l'Office vont au-delà du septième anniversaire et sont rapportés sur le graphique à la population âgée de 6 ans uniquement.

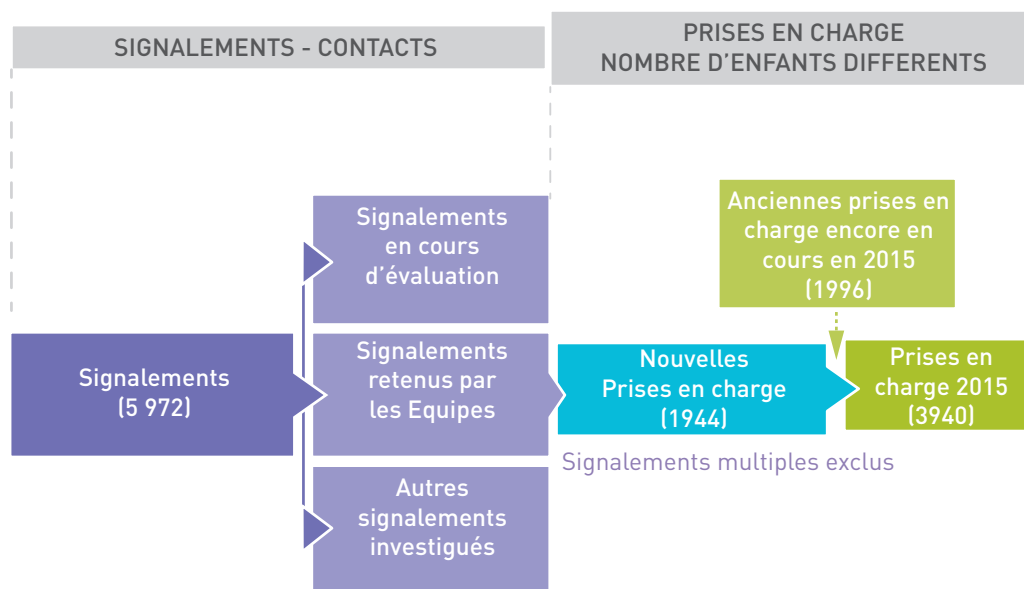
1 DU SIGNALEMENT DES ENFANTS À LEUR PRISE EN CHARGE

Les données issues de l'analyse ci-après ne reflètent pas entièrement la réalité de la maltraitance infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit des situations pour lesquelles les Equipes SOS-Enfants ont été interpellées.

Le schéma explicatif proposé aide à cerner le flux de données de l'action enfance maltraitée à l'ONE.

Un signalement est l'acte de communication par lequel une personne (professionnelle ou non) formule une demande, signale une inquiétude, un acte ou encore un risque de maltraitance auprès d'une équipe SOS Enfants.



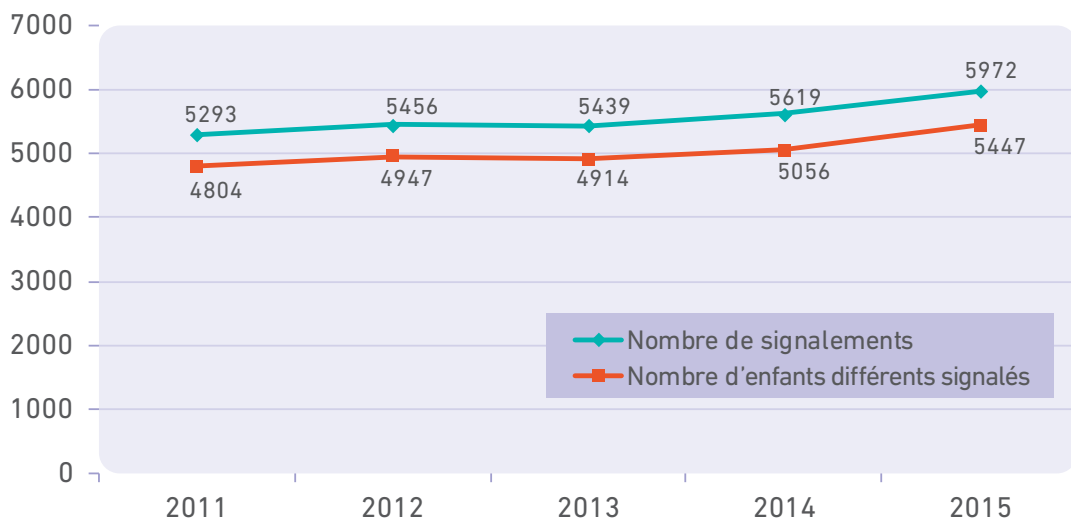
En 2015, **5972 signalements** ont été reçus auprès des équipes SOS Enfants. Ces contacts ont été effectués par téléphone, courriers ou par voie électronique (emails). De ces signalements, 5447 enfants étaient concernés. Ceci explique que pour près d'1 enfant sur 10, le signalement est double ou multiple.

On peut retenir que de ceux-ci, 1944 enfants différents ont été pris en charge au courant de l'année de leur signalement, soit 37% des enfants environ.

Avant la prise en charge, des investigations doivent être menées, des réorientations vers d'autres services effectuées ou encore bon nombre de signalements ne sont tout simplement pas retenus du fait qu'ils ne sont pas avérés ou non fondés. Ces situations constituent la grande majorité des signalements.

2.1 Evolution du nombre de signalements

Evolution du nombre de signalements et du nombre d'enfants signalés



Le nombre de signalements reste en augmentation. Celle-ci est légère, mais constante.

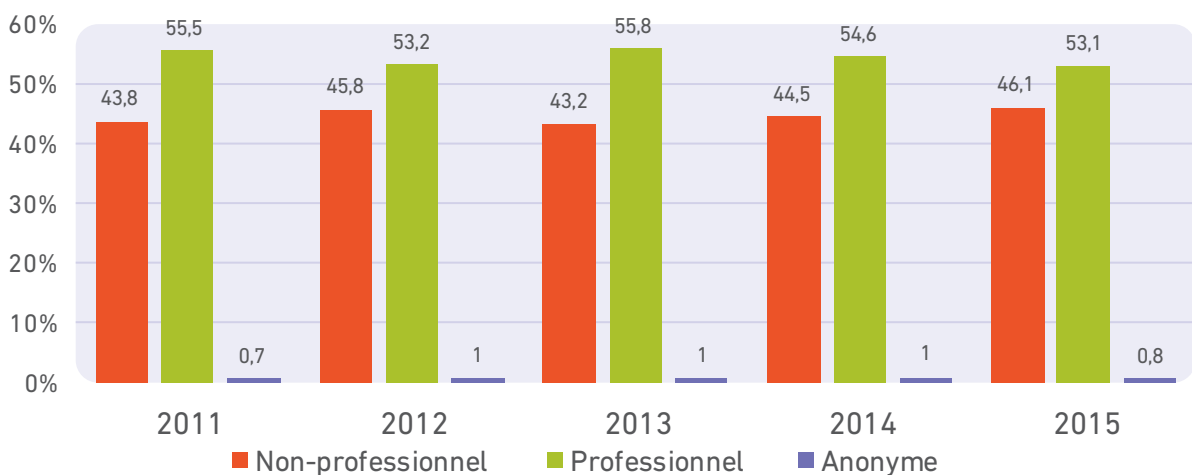
Cette évolution pourrait être interprétée par :

- la reconnaissance du travail des équipes au sein du réseau et par des intervenants externes ;
- les situations de vie et des familles de plus en plus complexes auxquelles sont confrontés les agents de première ligne, avec des problématiques multifactorielles.

Face à des situations difficiles, les services sont parfois désarmés et recourent plus souvent aux Equipes SOS Enfants pour un soutien ou pour faire le relais.

2.2 Origine des signalements

Origine du signalement



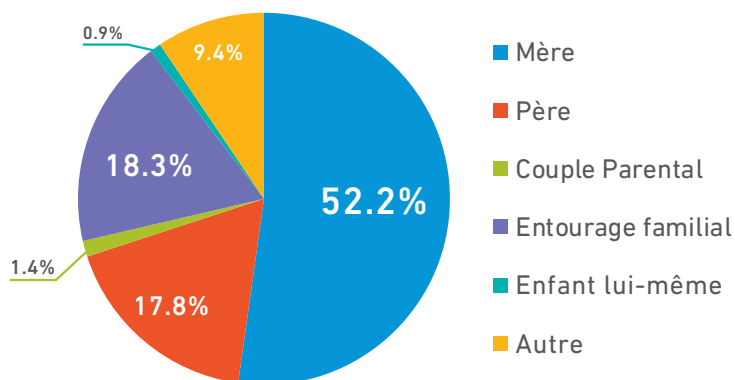
La majorité des signalements est de l'initiative professionnelle (école, réseau médical, justice, etc.).

Les différences entre les signalements issus de professionnels et ceux issus de non-professionnels restent presque identiques au fil des années.

La part des signalements anonymes tourne autour de 1%.

2.2.1 Les signalements non-professionnels

Les non-professionnels signaleurs de maltraitance en 2015

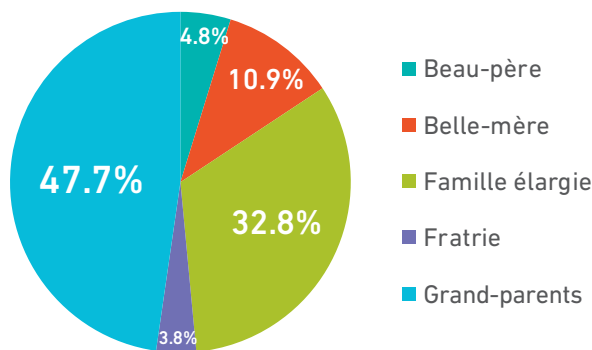


Dans plus de la moitié des signalements, l'auteur du signalement s'avère être la mère (52,2%). A ceci, on peut observer qu'après la mère, le 2e signaleur est le père (17,8%). La part faible du signalement effectué par le couple parental (1,4%) laisse envisager le contexte ou l'état de la relation de couple.

Dans moins d'une situation sur cent seulement, l'enfant signale une maltraitance sur lui-même.

2.2.1 bis L'entourage familial signaleur de maltraitance

Entourage familial signaleur



L'entourage familial est large. Cependant, les personnes qui signalent le plus souvent au sein de ce réseau sont les grands parents (47,7%). La famille élargie, c'est-à-dire les oncles, tantes, ... arrivent ensuite avec 32,8% de signalements.

La belle mère (10,9%), le beau père (4,8%) et la fratrie (3,8%).

2.2.2 Les signaleurs professionnels

Les signaleurs professionnels

Signaleurs professionnels	2011		2012		2013		2014		2015	
SAJ	734	25,0%	685	23,4%	903	29,7%	848	27,6%	953	30,0%
Réseau scolaire	477	16,2%	574	19,6%	560	18,4%	541	17,6%	518	16,3%
Réseau psychosocial	390	13,3%	370	12,7%	337	11,1%	364	11,9%	332	10,5%
Réseau médical	467	15,9%	375	12,8%	465	15,3%	486	15,8%	504	15,9%
Justice	357	12,1%	376	12,9%	297	9,8%	306	10,0%	473	14,9%
TMS ONE	144	4,9%	113	3,9%	83	2,7%	89	2,9%	68	2,1%
Institution d'hébergement	156	5,3%	123	4,2%	149	4,9%	160	5,2%	124	3,9%
Télé-accueil/ Child Focus	6	0,2%	8	0,3%	11	0,4%	19	0,6%	4	0,1%
Autre	210	7,1%	298	10,2%	232	7,6%	257	8,4%	196	6,2%
Total	2941	100,0%	2922	100,0%	3037	100,0%	3070	100,0%	3172	100,0%

Les premiers professionnels qui signalent les faits ou risques de maltraitance aux équipes SOS Enfants sont les agents du SAJ. Cette proportion (30,0%) est en augmentation par rapport à l'année dernière (27,6%) et démarquée depuis la signature du protocole de collaboration entre les équipes SOS Enfants et le SAJ.

Les réseaux scolaire, puis médical se suivent avec 16,3 et 15,9% de signalements, talonnés par le secteur de la justice (14,9%). Le réseau psychosocial est également très important dans ce travail de signalement avec 10,5% des signalements.

Au fil du temps et globalement, les variations entre les origines des signalements sont faibles.

3 LES PRISES EN CHARGE

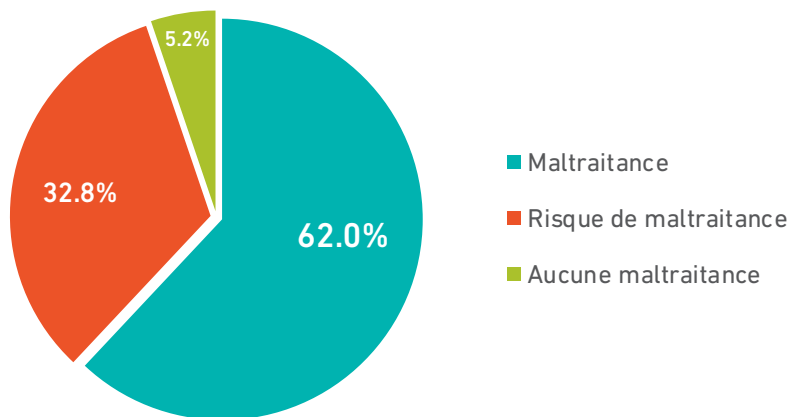
Le nombre de prises en charge (3940) correspond au nombre de dossiers antérieurs à 2015 et toujours en cours (1996) auquel on ajoute le nombre de dossiers ouverts en 2015 (1944).

Ceci indique qu'il existe un seul dossier par enfant.

Une fois le diagnostic posé, la décision de la thérapeutique et de l'orientation à donner à la situation est prise de manière pluridisciplinaire et en accord avec les parents qui en ont la responsabilité.

3.1 Le diagnostic pluridisciplinaire

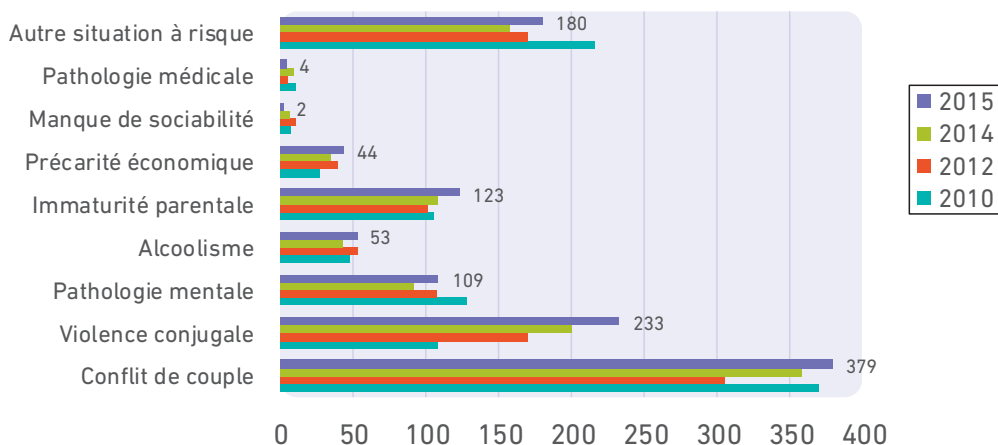
Diagnostic pluridisciplinaire des maltraitements retenus



Des 3436 diagnostics posés avant et au courant de l'année 2015, Près de 95% des enfants ont effectivement été reconnus à risque ou victimes de maltraitance. Pour 5,2% des enfants, aucune situation de maltraitance n'a pu être reconnue.

Le risque de maltraitance n'est pas une situation avérée, mais un contexte préoccupant dans lequel vivent les enfants, qui pourrait avoir des conséquences à terme dans leur bien-être.

Les situations liées à un contexte inquiétant



Les situations liées au contexte inquiétant sont à mettre en relief avec les conflits entre partenaires avec l'enfant au milieu de cette situation.

Les situations de violence conjugale sont en constante augmentation et ont doublé en 5 ans.

Les maltraitances diagnostiquées

Maltraitance principale diagnostiquée	2011		2012		2013		2014		2015	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Physique	337	15,2%	299	16,0%	369	18,9%	458	22,3%	411	19,3%
Sexuelle	742	33,5%	719	38,4%	771	39,4%	729	35,5%	811	38,1%
Négligence grave	628	28,4%	453	24,2%	451	23,1%	454	22,1%	474	22,3%
Psychologique	433	19,6%	342	18,2%	302	15,4%	352	17,1%	386	18,1%
Autre maltraitance	73	3,3%	61	3,3%	62	3,2%	60	2,9%	48	2,3%
TOTAL	2213	100,0%	1874	100,0%	1955	100,0%	2053	100,0%	2130	100,0%

Les maltraitances diagnostiquées découlent de l'évaluation pluridisciplinaire réalisées par les équipes.

Les maltraitances sexuelles représentent 38,1% des maltraitances principales diagnostiquées. Elles arrivent en premier dans le type de maltraitances diagnostiquées. Après elles, les maltraitances physiques représentent 19,3% des maltraitances diagnostiquées en 2015.

Les maltraitances psychologiques représentent 18,1% de ces maltraitances.

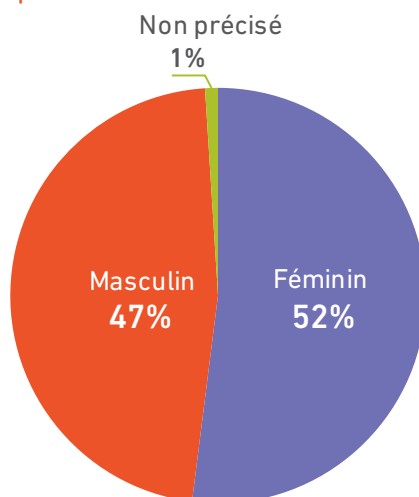
Il est très difficile de classer la maltraitance, parce qu'elle touche à la globalité, au bien-être de l'enfant. Elle met en péril son état de santé global, tant physique que psychique. Ainsi, toutes les maltraitances sexuelles sont physiques et psychologiques également. Il va donc de soi que cette catégorisation tient compte du fait majeur dans l'acte de maltraitance.

● 3.2 Les enfants pris en charge

Le genre

Les enfants pris en charge sont dans une majorité des filles (52%). 47% sont des garçons et, dans 1% des cas de prise en charge, le sexe de l'enfant n'est pas précisé.

Pourcentage d'enfants pris en charge par sexe



Age des enfants pris en charge

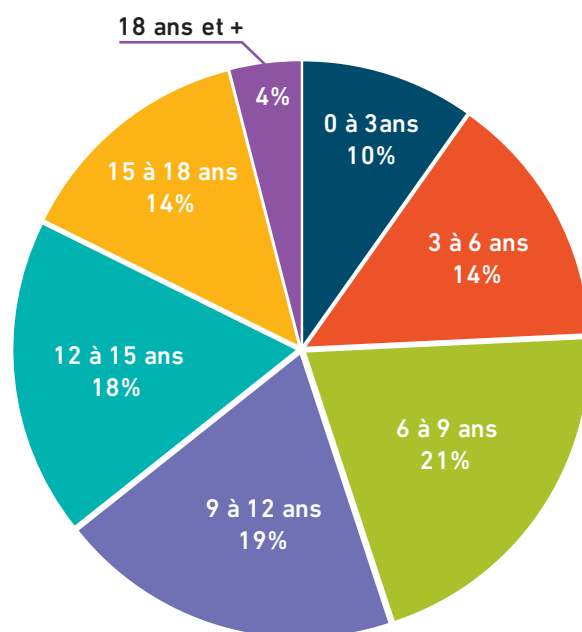
L'âge des enfants pris en charge est relativement étendu.

Ainsi les moins de 3 ans représentent 10% des enfants pris en charge. La part d'enfants de moins de 6 ans qui sont pris en charge en 2015 par les équipes SOS Enfants est de 24%.

La grande majorité des catégories d'âge prises en charge est constituée des enfants âgés de 6 à 9 ans (21%), correspondant aux premières années d'école primaire.

Un petit pourcentage de jeunes adultes de 18 ans ou plus (4%) sont suivis par les équipes SOS-Enfants, il s'agit des jeunes qui ont été pris en charge les années antérieures et donc la prise en charge court toujours.

Pourcentage d'enfants pris en charge par tranche d'âges



La tranche d'âge de 0 à 3 ans sousentend la catégorie d'âge jusqu'à la veille du troisième anniversaire de l'enfant.

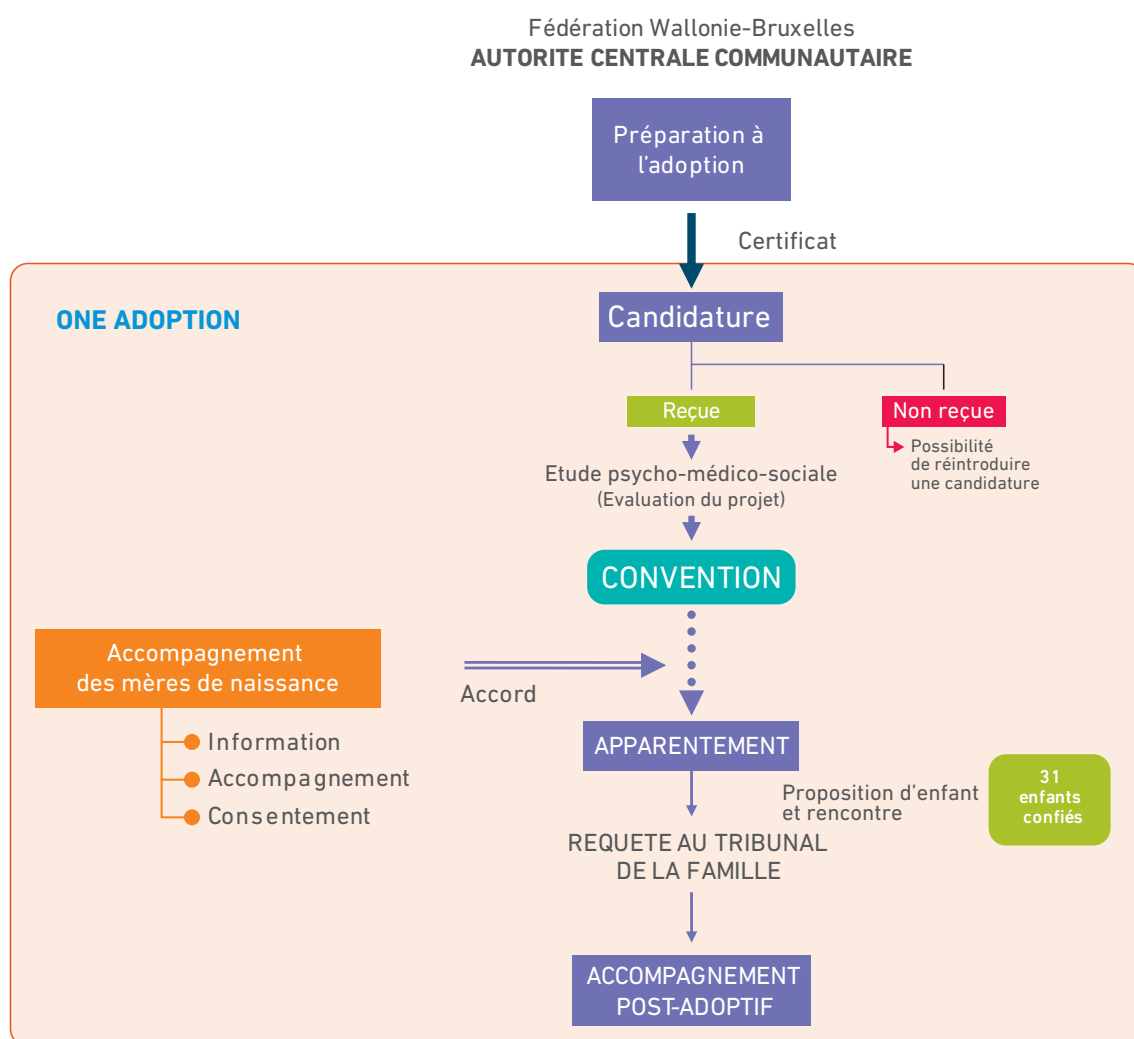
L'ADOPTION

Le service de l'adoption intervient dans le cadre de projets d'adoption interne, c'est-à-dire d'enfants qui sont nés ou résident en Belgique francophone.

La mise en œuvre des missions du service ONE Adoption relève pleinement de la prévention, l'adoption étant avant tout une mesure de protection de l'enfant : « L'adoption consiste d'abord à donner une famille à un enfant et non un enfant à une famille ».

1 LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des missions relatives à l'agrément du service pour l'adoption interne et détaille également, pour les candidats adoptants, les différentes étapes de la procédure d'adoption extrafamiliale.



2 L'ACTIVITÉ DU SERVICE ONE ADOPTION EN 2015

En 2015, le service a organisé **17 séances d'information** préalable à l'attention des candidats adoptants. 170 personnes y ont participé, dont 65 couples hétérosexuels, 16 couples de même sexe et 8 candidats célibataires.

Le service a enregistré des **dépôts de candidatures** émanant de 44 couples hétérosexuels (59,5%), de 28 couples de même sexe (37,8%) et de 2 candidats à l'adoption monoparentale (0,3%). Ces chiffres corroborent la proportion de projets portés par des couples de même sexe en 2014, laquelle était déjà de 37%.

Considérant la possibilité de réintroduire sa candidature chaque mois pour les candidats non reçus, 263 dépôts de candidatures au total ont été recensés de janvier à décembre 2015.

Sur l'ensemble des candidatures déposées, on dénombre en 2015, 43 **candidatures reçues**, qui ont donné lieu à l'engagement de l'étude psycho-médico-sociale du projet, dont 36 de couples hétérosexuels et 7 de couples de même sexe.

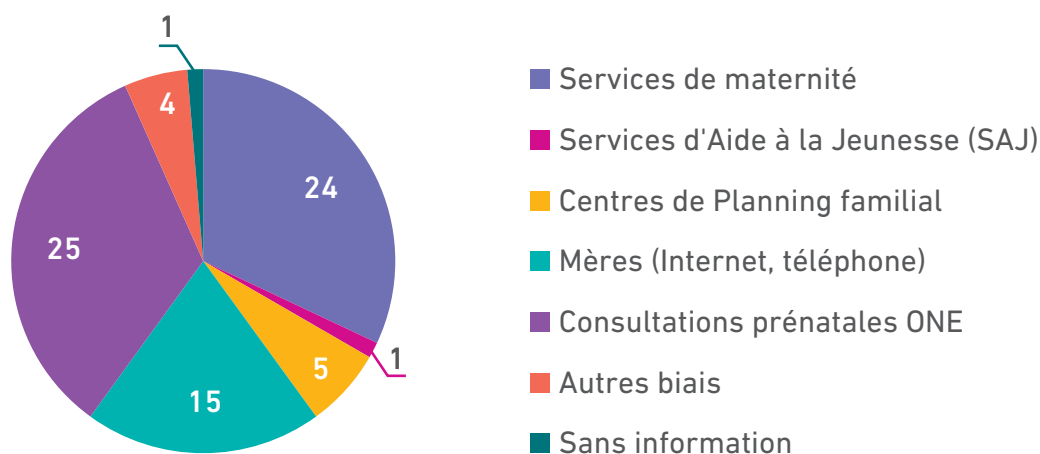
S'agissant des **décisions au terme de l'étude psycho-médico-sociale** du projet, quarante études (dont 17 entamées en 2014) ont été examinées en équipe pluridisciplinaire en 2015. Parmi celles-ci, 31 ont donné lieu à un avis favorable et ont conduit à la signature d'une convention, et 9 à un avis défavorable à la poursuite de l'encadrement du projet. Le taux de refus après examen psycho-médico-social de la candidature s'élève donc à 22,5% en 2015, soit un taux relativement comparable à celui de l'année 2014 (23,5%).

En fin d'année, la liste des candidats en attente d'une proposition d'enfant s'élevait à 25 candidats, dont 2 en couple de même sexe.

3 LES FUTURS PARENTS DE NAISSANCE (75 situations accompagnées)

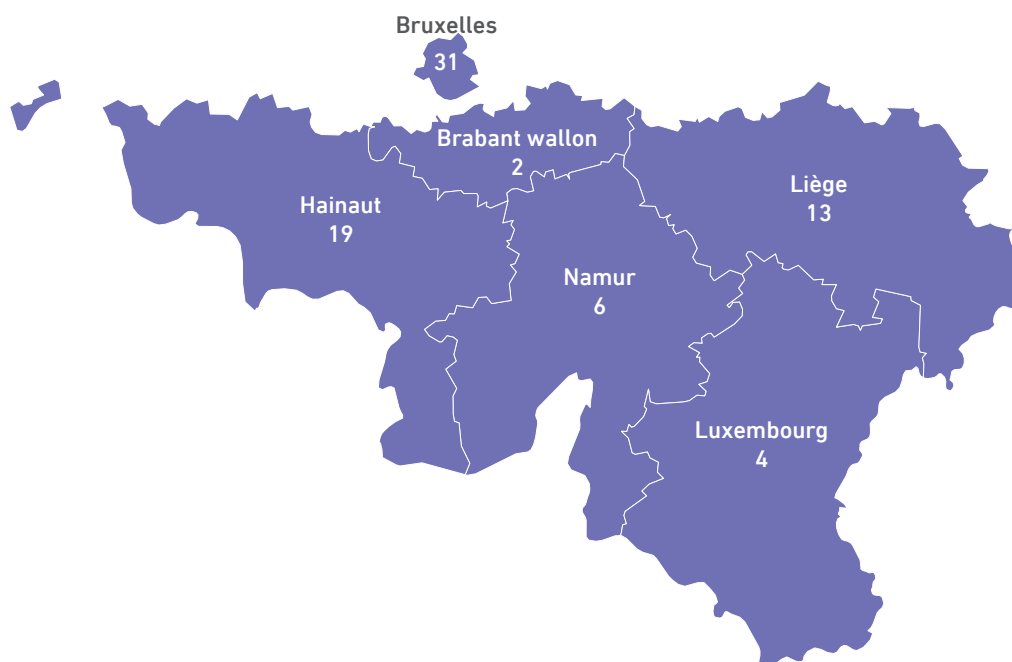
Durant l'année 2015, 75 mères ou couples de parents de naissance ont été suivis par l'équipe psycho-sociale du service, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Accessibilité au service ONE Adoption



Sur ces 75 situations, la majorité (49) a été orientée via un service hospitalier (24 par une Consultation prénatale hospitalière ONE et 25 par un service social intrahospitalier) ; 15 parents ont pris contact directement avec ONE Adoption et les autres parents ont été orientés par le SAJ, les centres de planning familial, etc.

Résidence des mères biologiques qui ont contacté ONE Adoption



La majorité des mères biologiques qui ont accédé au service ONE Adoption en vue de confier leur enfant résident dans la Région de Bruxelles, viennent ensuite les provinces du Hainaut et de Liège.

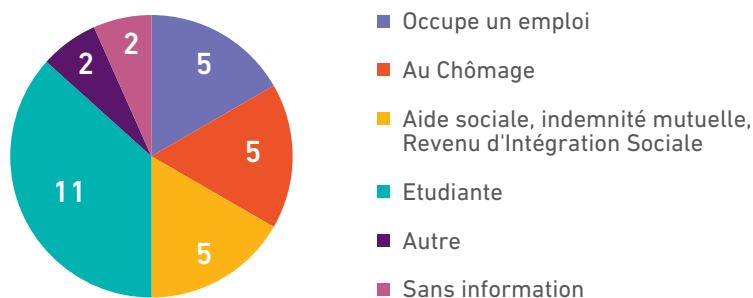
4 LES PARENTS DE NAISSANCES AYANT CONFIE LEUR ENFANT (30 parents de naissances)

Sur l'ensemble de ces situations pour lesquelles une information et un accompagnement ont été dispensés, seules 30 ont abouti à un projet d'adoption avec consentement. Les 45 autres mères ou couples accompagné(e)s ont pris la décision de rester parents de leur enfant et de renoncer à le confier en adoption.

Les mères dont l'enfant (ou les enfants) a (ont) été confié(s) en adoption en 2015 avaient un âge situé entre 16 et 44 ans, avec une moyenne de 24 ans.

21 d'entre-elles étaient célibataires ; 7 vivaient en couple et l'information n'est pas disponible pour 2 parmi elles.

Situation socioprofessionnelle des mères ayant confié leur enfant



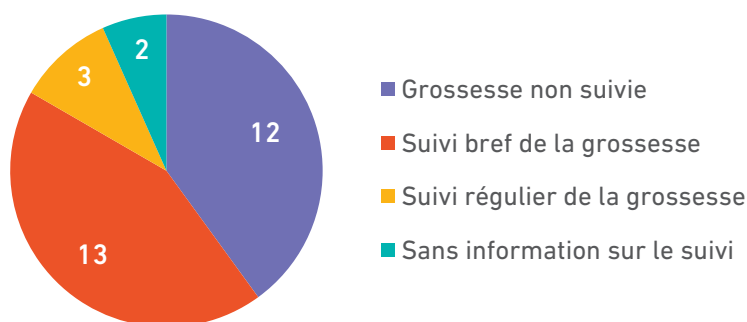
Les mères ayant donné le consentement pour l'adoption de leur enfant sont des étudiantes (11 sur 30), au chômage ou bénéficiant d'aides sociales diverses (5 sur 30 pour chaque catégorie de ressources). 5 sur les 30 occupent un emploi. La catégorie « autre » du graphique comprend les ressources occasionnelles dues au travail non déclaré.

La nationalité des mères ayant confié leur enfant

Les mères de naissance ayant confié leur enfant sont des mères de nationalité belge (25/30), d'une des nationalités de l'Union Européenne - 28 pays (3/30), une de nationalité d'un pays d'Europe non membre de l'Union Européenne et une de nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne.

Le suivi de la grossesse des mères ayant confié leur enfant

Les mères ayant confié leur enfant en adoption ont eu durant leur grossesse un suivi prénatal qui, pour 3 d'entre-elles seulement, a été qualifié de régulier.



La moitié de ces mères a déjà un enfant autre que celui qui est proposé en adoption et l'autre moitié n'a aucun enfant autre. De même, une moitié de ces mères ayant confié leur enfant utilise une méthode de contraception.

Aucune dépendance à une quelconque drogue, à l'alcool ou médicament n'a été diagnostiquée chez les mères ayant confié leur enfant en adoption au courant de l'année 2015.

5

LES ENFANTS CONFIÉS EN 2015 : L'APPARENTEMENT (31 enfants confiés dont des jumeaux)

En 2015, 31 enfants (dont des jumeaux) ont été confiés à des candidats adoptants. Ce nombre représente 74% de l'ensemble des adoptions internes réalisées en 2015 en Belgique francophone.

Des 30 situations de familles de naissance qui ont conduit à l'adoption d'enfants, deux ont été concrétisées sans consentement notarié préalable ; le juge de la jeunesse ayant décidé lui-même de l'adoptabilité de l'enfant comme mesure de protection de l'enfant.

Sur les 31 enfants confiés, 6 l'ont été à des candidats en couple de même sexe et 25 à des candidats en couple hétérosexuel.

Au moment de leur placement en famille en vue de l'adoption, les enfants étaient âgés, en moyenne, de 140 jours (4 mois et demi), le plus jeune était âgé de 2 mois et demi et le plus âgé de 16 mois. Les enfants confiés étaient majoritairement des filles (54,8%), soit 17 filles et 14 garçons.

Lorsqu'on met en relation le nombre de naissances survenues dans chacune des subrégions, on parvient à avoir une nuance et des éléments de comparabilité.

Proportion d'adoptabilité par naissances à Bruxelles et en Wallonie

	Ratio entre le nombre d'enfants adoptés via ONE Adoption et le nombre de naissances vivantes (en ‰) en FWB
Bruxelles	0,85 enfant pour mille naissances vivantes
Brabant wallon	0,25 enfant pour mille naissances vivantes
Hainaut	0,57 enfant pour mille naissances vivantes
Liège	0,36 enfant pour mille naissances vivantes
Luxembourg	0,32 enfant pour mille naissances vivantes
Namur	0,39 enfant pour mille naissances vivantes
FWB	0,58 enfant pour mille naissances vivantes

La moyenne entre le nombre d'enfants proposés au départ pour l'adoption et le nombre de naissances en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 0,58 enfant pour mille naissances vivantes.

6

LES FAMILLES D'ADOPTION : FAMILLES AYANT SIGNÉ UNE CONVENTION (31 familles dont des couples uniquement, soit 62 parents)

Le service ONE Adoption a assuré l'accompagnement des familles résidant à Bruxelles (6) et en Wallonie (25) auxquelles un enfant a été confié.

La situation relationnelle ou civile de ces familles est comme suit : 23 couples mariées ; 6 couples cohabitant légalement et 2 couples cohabitant de fait.

Les familles accueillant un enfant par la voie de l'adoption sont toutes belges de nationalité ou d'une nationalité de l'Union Européenne (France, Italie, Allemagne et Autriche). Elles ont déjà un enfant biologique (4 familles) ou adopté (5 familles) pour certaines et 22 sont sans autre enfant.

9 parents adoptants sur 10 occupent un emploi, rapporté à l'ensemble des parents. L'information n'est pas disponible pour 3 parents sur les 62. Parmi l'ensemble des parents, 2 sont au chômage et 1 autre parent a des ressources ponctuelles.

Tous ces parents ont au moins achevé le secondaire inférieur et presque la moitié d'entre eux a un niveau d'études supérieures (30/62), universitaire ou non universitaire.

7

LE SUIVI POST ADOPTIF

En 2015, le service ONE Adoption a assuré l'accompagnement post-adoptif obligatoire pour 35 familles, et ce à l'occasion de 54 visites réalisées à domicile.

Pour ce qui concerne le volet facultatif de l'accompagnement post-adoptif, le service est intervenu, en 2015, à la demande et en réponse aux questions adressées par 7 familles adoptantes (contre 13 familles en 2014). Au total, 11 entretiens ont été menés dans ce cadre-là, pour des enfants âgés entre 12 et 22 ans.

8

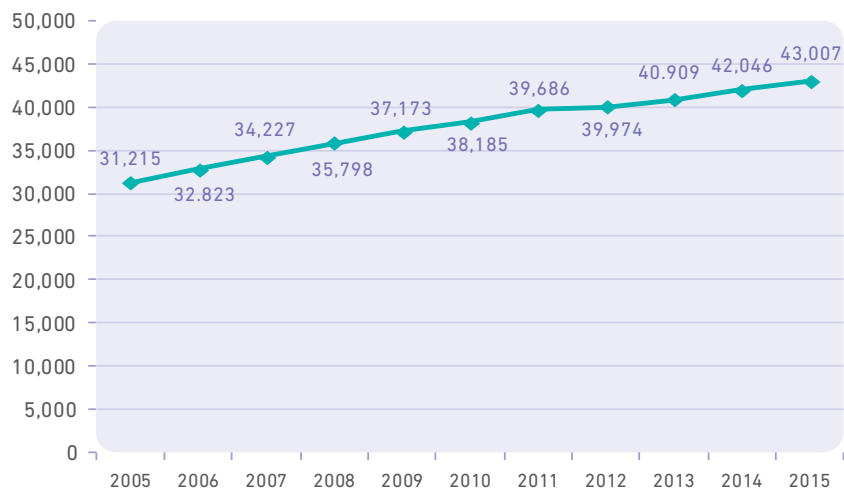
LA RECHERCHE DES ORIGINES

Les familles suivies dans une démarche de recherche des origines étaient au nombre de 11 et 15 entretiens en lien avec les origines ont été menés et encadrés.

ACCUEIL PETITE ENFANCE

1 EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL ET DU NOMBRE D'ENFANTS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES SUR 10 ANS

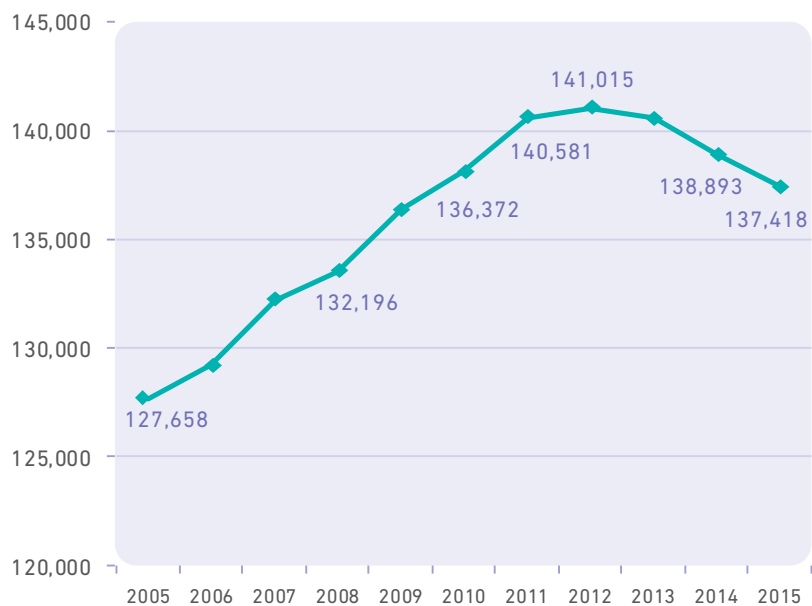
Evolution du nombre de places d'accueil sur 10 ans



Le nombre de places d'accueil continue d'augmenter depuis une dizaine d'années, pour passer de 31 215 places d'accueil en 2005 à 43 007 places en 2015.

Une augmentation de presque 12 000 places en 10 ans.

Evolution du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans sur 10 ans



Concernant le nombre d'enfants, depuis le pic atteint en 2012, la courbe continue de descendre pour atteindre le niveau observé en 2009.

2 BILAN DES PLANS CIGOGNE

● Plan Cigogne II

Tous les projets retenus sont clôturés, à l'exception d'un seul et dernier projet ne représentant plus que 18 places.

● Plan Cigogne III

Ce 3e Plan comporte plusieurs phases et concerne les places collectives et familiales, subventionnées et non subventionnées par l'ONE.

En ce qui concerne les places subventionnées, l'actualité de 2015 concerne la programmation 2014-2018.

Le volet 1 regroupe les projets devant se réaliser en 2014. Tous les projets retenus sont clôturés, à l'exception d'un seul projet de 47 places.

Le volet 2 concerne les projets se réalisant en 2015-2018. La plupart des 222 projets retenus de création de 5.097 places collectives subventionnées nécessitent des travaux de construction ou de rénovation lourde et se réaliseront dès lors fin 2018. Néanmoins, 25 projets ont déjà été concrétisés fin 2015 (388 places). Il reste donc 197 projets à concrétiser (4.709 places)...

Un Volet 2bis a été lancé sous forme d'un appel « Au fil de l'eau » pour les Subrégions hennuyère et liégeoise : à suivre en 2016...

En ce qui concerne les accueillants d'enfants conventionnés, sur les 80 places prévues pour 2015, 79 étaient ouvertes au 31.12.2015.

3 COUVERTURE DE L'ACCUEIL

Taux de couverture en terme de nombre d'enfants de 0 à 3 ans inscrits dans un milieu d'accueil ou à l'école maternelle au 15/01/2015

	Nb enfants de 0-3 ans au 01/01/2015*	Nombre d'enfants inscrits			Total du nombre d'enfants recensés	Taux de couverture 2015
		Nb enfants inscrits dans les MAS au 15/01/2015	Nb enfants inscrits dans les MANS en 2015**	Nb enfants de 2,5 à 3 ans recensés à l'école maternelle au 15/01/2015		
BXL-CAPITALE	48.451	7.290	4.230	4.703	16.223	33,5%
B. WALLON	12.162	3.221	2.633	1.596	7.450	61,3%
HAINAUT	44.528	11.324	2.006	5.807	19.137	43,0%
LIEGE	34.480	7.630	3.375	4.571	15.576	45,2%
LUX	9.823	3.088	1.261	1.410	5.759	58,6%
NAMUR	16.065	4.926	2.174	2.127	9.227	57,4%
WALLONIE	117.058	34.258	11.449	15.511	61.218	52,3%
Féd. Wallonie-Bruxelles	165.509	37.479	15.679	20.214	73.372	44,3%

Source : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Les enfants de la région bruxelloise sont comptabilisés à 90%. La province de Liège ne compte pas les enfants des 9 communes de la Communauté germanophone.

** Pour les MANS, estimation sur base du nombre de places (hors places Commission Européenne) multipliées par 1,25 (taux de fréquentation des MAS à partir du nombre d'enfants inscrits au 15/01/2015)

Ce taux de couverture est utilisé lors de comparaisons européennes ou internationales. Il prend en compte tous les enfants de 0 à 3 ans qui fréquentent une structure d'accueil pré-scolaire ou scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport au nombre d'enfants total de 0 à 3 ans résidants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2015, ce taux atteint les 44,3% (44,1% en 2014).

Pour rappel, les objectifs fixés par l'Europe à Barcelone en 2003 étaient d'atteindre un taux de couverture de 33% des enfants de 0-3 ans.

Taux de couverture en terme de nombre de places au 31/12/2015

«SUBREGIONS Arrondissements»	Nombre de places			Taux de Couverture			Nb enfants de 0-2,5 ans au 01/01/2015 ***
	Subventionnées par l'ONE *	Non subventionnées par l'ONE**	Total	Subventionné par l'ONE	Non subventionné par l'ONE	Total	
BXL-CAPITALE	7.322	3.384	10.706	18,1%	8,4%	26,5%	40.430
B. WALLON	2.856	2.106	4.962	28,3%	20,9%	49,2%	10.086
Ath	514	227	741	23,2%	10,3%	33,5%	2.215
Charleroi	2.582	416	2.998	20,2%	3,3%	23,4%	12.793
Mons	1.621	332	1.953	22,5%	4,6%	27,1%	7.212
Mouscron	687	41	728	31,4%	1,9%	33,2%	2.190
Soignies	1.189	279	1.468	23,0%	5,4%	28,4%	5.165
Thuin	872	115	987	23,3%	3,1%	26,4%	3.735
Tournai	1.145	195	1.340	31,8%	5,4%	37,2%	3.598
HAINAUT	8.610	1.605	10.215	23,3%	4,3%	27,7%	36.906
Huy	722	390	1.112	23,9%	12,9%	36,9%	3.017
Liège	3.270	1.572	4.842	18,6%	9,0%	27,6%	17.542
Verviers	1.337	391	1.728	22,4%	6,5%	28,9%	5.978
Waremme	513	347	860	25,2%	17,1%	42,3%	2.035
LIEGE	5.842	2.700	8.542	20,4%	9,5%	29,9%	28.571
Arlon	373	361	734	20,2%	19,6%	39,8%	1.846
Bastogne	532	67	599	36,2%	4,6%	40,7%	1.471
Marche e/F	521	141	662	34,8%	9,4%	44,3%	1.496
Neufchâteau	629	90	719	33,5%	4,8%	38,3%	1.877
Virton	266	350	616	18,6%	24,4%	43,0%	1.434
LUXEMBOURG	2.321	1.009	3.330	28,6%	12,4%	41,0%	8.123
Dinant	828	361	1.189	28,1%	12,2%	40,3%	2.948
Namur	2.278	1.281	3.559	26,3%	14,8%	41,1%	8.656
Philippeville	407	97	504	24,0%	5,7%	29,7%	1.699
NAMUR	3.513	1.739	5.252	26,4%	13,1%	39,5%	13.303
WALLONIE	23.142	9.159	32.301	23,9%	9,4%	33,3%	96.988
Total FWB 2015	30.464	12.543	43.007	22,2%	9,1%	31,3%	137.418
Total FWB 2014	29.890	12.156	42.046	21,5%	8,8%	30,3%	138.893

* Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil (y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE).

** Maisons d'enfants, Haltes Accueil et Accueillantes autonomes. Les places sous-tutelle SAJ ne sont pas incluses. Les 1 026 places de la Commission Européenne ne sont pas incluses (statut spécifique).

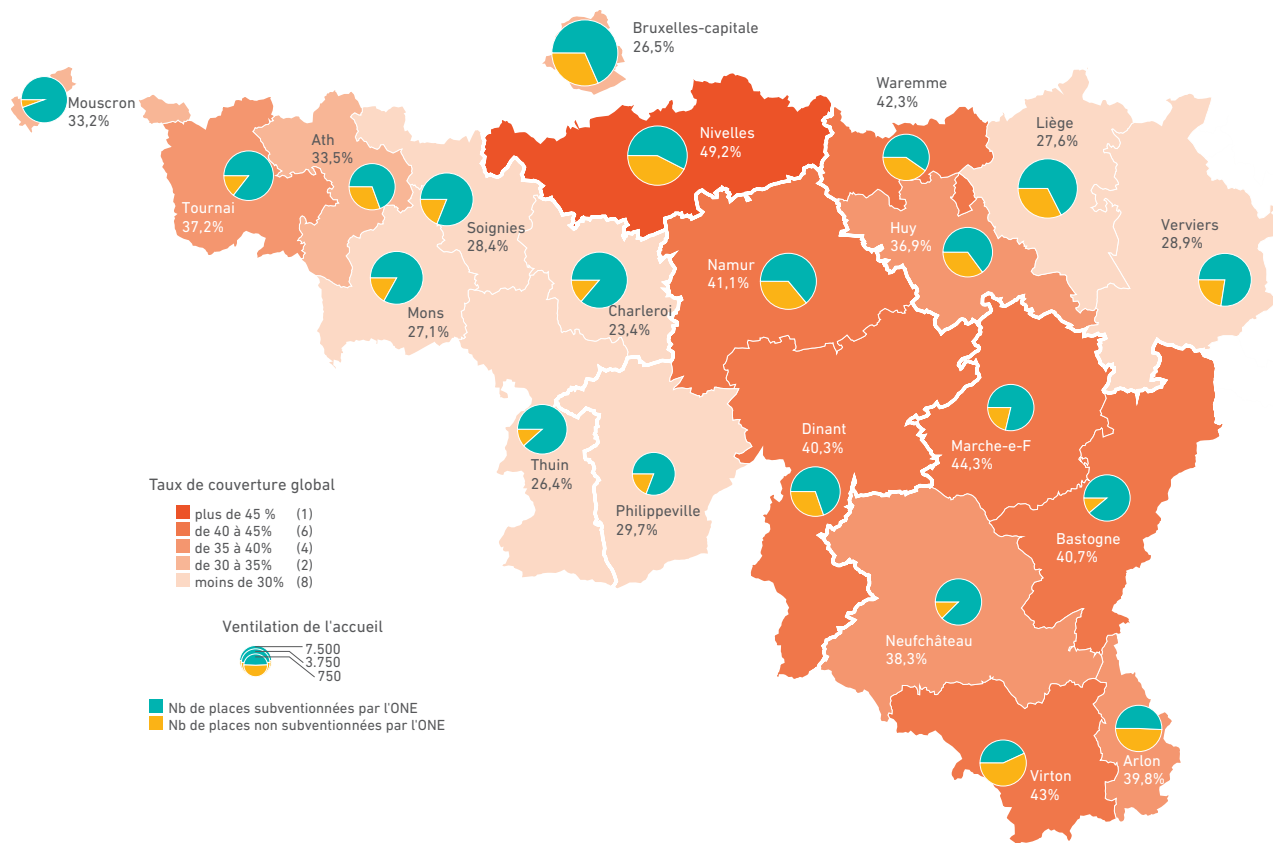
*** = (les enfants de moins d'1 an) + (les enfants de 1 ans) + (50% des enfants de 2 à 3 ans). Le nombre d'enfants bruxellois est pris à 90%. La province de Liège ne compte pas les enfants des 9 communes de la Communauté germanophone. Source : SPF Economie - DG Statistiques / Calculs ONE.

Ce taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles).

Cette méthode tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans.

Le taux de couverture est de 31,3% en 2015, il était de 30,3% en 2014.

Cette augmentation est due à la hausse du nombre de places d'accueil disponibles (+ 961 places) mais également à la diminution du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans.



Détail du nombre de places et nombre de structures d'accueil au 31/12/2015

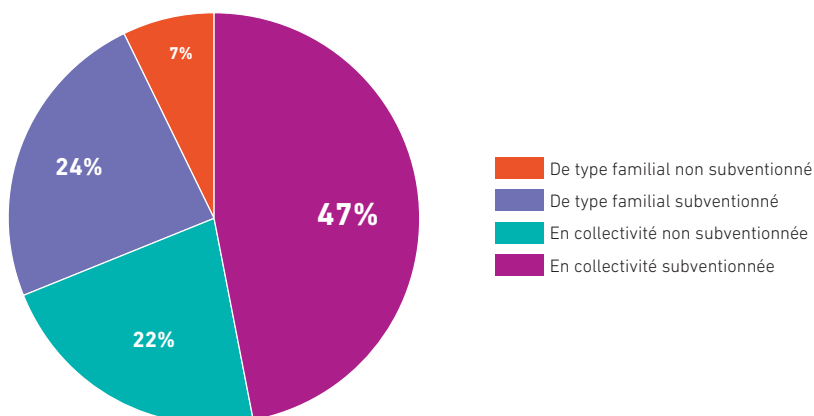
Au total, au 31.12.2015, l'offre de places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles était constituée de 43.007 places, dont :

- 30.464 places subventionnées par l'ONE et assimilées ;
- 12.543 places non subventionnées par l'ONE.

	Nb de places d'accueil au 31/12/2015			
	Accueil collectif		Accueil familial	
	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE
BXL	7.010	3.289*	312	95
B.WALLON	1.888	1.614	968	492
HAINAUT	4.703	1.213	3.907	392
LIEGE	3.480	1.669	2.362	1.031
LUX	1.084	600	1.237	409
NAMUR	1.929	1.113	1.584	626
Féd. Wallonie-Bxl	20.094	9.498	10.370	3.045

* Les 1.026 places de la Commission Européenne ne sont pas incluses (statut spécifique).

Répartition des places en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015



PLACES ET MILIEUX D'ACCUEIL SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE

Les 30.464 places subventionnées (29.890 en 2014) représentent une augmentation de 574 places nettes (+ 1,92%) par rapport à 2014, essentiellement réalisée dans les milieux d'accueil collectifs.

• Collectif

20.094 places étaient disponibles dans les 634 milieux d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE (+ 8 milieux d'accueil nets et + 497 places nettes par rapport à 2014).

Cette augmentation, significative mais moins importante qu'en 2014, est due au fait que les projets retenus dans le cadre de la programmation 2014-2018 Volet 2 (projets se réalisant entre 2015 et 2018) se réaliseront essentiellement fin 2018. Alors que ceux retenus dans le cadre du Volet 1 (réalisation prévue en 2014) se sont effectivement réalisés en 2014 pour la toute grande majorité d'entre eux.

• Familial

10.370 places étaient disponibles chez les 2.617 accueillants conventionnés (+ 11 accueillants nets et + 77 places nettes par rapport à 2014). On peut considérer qu'il existe une stabilité statistique du secteur (+ 0,42% du nombre d'accueillants et + 0,75% des places), qui résulte toutefois d'un taux de rotation (cessation – début d'activité) important.

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et assimilés¹ Situation au 31/12/2015²

SUBREGIONS Arrondissements	Accueil collectif										Accueil familial		Total	
	Crèches ³		Prégardiennats		MCAE ⁴		Structures ME et HA subv par le FDS2		Total accueil collectif		Accueillants Conventionnés		du nb de structures	des places
	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places		
BRUXELLES- CAPITALE	137	6.150	28	676	11	184	0	0	176	7010	79	312	255	7.322
BRABANT WALLON	34	1.208	3	62	32	618	0	0	69	1.888	246	968	315	2.856
Ath	3	100	0	0	4	66	0	0	7	166	87	348	94	514
Charleroi	32	1.408	0	0	4	54	1	16	37	1.478	279	1.104	316	2.582
Mons	20	787	0	0	8	138	1	24	29	949	169	672	198	1.621
Mouscron	14	506	0	0	0	0	1	18	15	524	41	163	56	687
Soignies	13	515	0	0	8	123	2	38	23	676	130	513	153	1.189
Thuin	10	351	0	0	0	0	1	14	11	365	127	507	138	872
Tournai	12	471	0	0	2	54	1	20	15	545	151	600	166	1.145
HAINAUT	104	4.138	0	0	26	435	7	130	137	4.703	984	3.907	1.121	8.610
Huy	4	150	0	0	6	96	0	0	10	246	120	476	130	722
Liège	47	1.698	3	64	32	570	2	26	84	2.358	230	912	314	3.270
Verviers	13	484	0	0	6	95	0	0	19	579	192	758	211	1.337
Waremme	6	198	0	0	7	99	0	0	13	297	54	216	67	513
LIEGE	70	2.530	3	64	51	860	2	26	126	3.480	596	2.362	722	5.842
Arlon	6	185	0	0	6	117	0	0	12	302	18	71	30	373
Bastogne	4	138	0	0	3	39	0	0	7	177	90	355	97	532
Marche e/F	2	43	0	0	11	150	0	0	13	193	82	328	95	521
Neufchâteau	6	211	0	0	3	57	0	0	9	268	91	361	100	629
Virton	3	66	0	0	5	78	0	0	8	144	31	122	39	266
LUXEMBOURG	21	643	0	0	28	441	0	0	49	1.084	312	1.237	361	2.321
Dinant	3	135	0	0	16	248	0	0	19	383	112	445	131	828
Namur	22	907	0	0	28	480	1	24	51	1.411	219	867	270	2.278
Philippeville	1	36	0	0	5	90	1	9	7	135	69	272	76	407
NAMUR	26	1.078	0	0	49	818	2	33	77	1.929	400	1.584	477	3.513
WALLONIE	255	9.597	6	126	186	3.172	11	189	458	13.084	2.538	10.058	2.996	23.142
Féd. Wallonie- Bruxelles	392	15.747	34	802	197	3.356	11	189	634	20.094	2.617	10.370	3.251	30.464

1 y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE : places Actiris, SEMA, FSE, places subventionnées par le Fonds de Solidarité (volet 2), places autorisées voire agréées par l'ONE mais non subventionnées

2 Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil, ouvertes au 31/12/2015, par type de milieu d'accueil quelque soit leur mode de subventionnement

3 Les deux crèches parentales sont incluses dans les crèches, elles sont situées dans le Brabant wallon et représentent 28 places. La crèche permanente de Namur est également incluse dans la colonne «crèches» (30 places). Ainsi que la crèche subventionnée par le FDS2 (22 places), située dans le Hainaut.

4 Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance: les MCAE subventionnées par le FDS2 sont incluses dans la colonne «Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance»

PLACES ET MILIEUX D'ACCUEIL NON SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE

Les 12.543 places non subventionnées par l'ONE (12.156 places en 2014) représentent une augmentation de 387 places nettes (+ 3,18%) par rapport à 2014, réalisée exclusivement dans les milieux d'accueil collectifs. Les milieux d'accueil familiaux ont, pour leur part, connu une très légère diminution de places.

• Collectif

9.498 places étaient disponibles dans les 542 milieux d'accueil collectifs non subventionnés par l'ONE (+ 15 milieux d'accueil nets et + 478 places nettes par rapport à 2014).

• Familial

3.045 places étaient disponibles chez les 771 accueillants autonomes (- 23 accueillants nets et - 91 places nettes par rapport à 2014). Il s'agit d'une très faible diminution de 2,90%, en nombre d'accueillants et de places.

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil non subventionnés par l'O.N.E. Situation au 31/12/2015

SUBREGIONS ARRONDISSEMENTS	Accueil collectif						Accueil familial		Total	
	Maisons d'Enfants		Haltes Accueil		Total Accueil collectif		Accueillants Autonomes		du nb de structures	des places
	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places		
BRUXELLES-CAPITALE	120	2.786	37	503	157	3.289	24	95	181	3.384
BRABANT WALLON	64	1.258	26	356	90	1.614	124	492	214	2.106
Ath	12	186	1	5	13	191	9	36	22	227
Charleroi	13	209	7	87	20	296	31	120	51	416
Mons	20	288	0	0	20	288	11	44	31	332
Mouscron	1	21	0	0	1	21	5	20	6	41
Soignies	13	203	0	0	13	203	19	76	32	279
Thuin	4	59	0	0	4	59	14	56	18	115
Tournai	9	155	0	0	9	155	10	40	19	195
HAINAUT	72	1.121	8	92	80	1.213	99	392	179	1.605
Huy	12	191	0	0	12	191	50	199	62	390
Liège	51	874	14	193	65	1.067	128	505	193	1.572
Verviers	14	192	2	18	16	210	46	181	62	391
Waremme	8	162	3	39	11	201	37	146	48	347
LIEGE	85	1.419	19	250	104	1.669	261	1.031	365	2.700
Arlon	14	221	1	11	15	232	33	129	48	361
Bastogne	0	0	2	24	2	24	11	43	13	67
Marche e/F	2	60	3	27	5	87	14	54	19	141
Neufchâteau	0	0	3	30	3	30	15	60	18	90
Virton	10	227	0	0	10	227	32	123	42	350
LUXEMBOURG	26	508	9	92	35	600	105	409	140	1.009
Dinant	6	89	6	76	12	165	50	196	62	361
Namur	40	638	18	229	58	867	104	414	162	1.281
Philippeville	1	18	5	63	6	81	4	16	10	97
NAMUR	47	745	29	368	76	1.113	158	626	234	1.739
WALLONIE	294	5.051	91	1.158	385	6.209	747	2.950	1.132	9.159
Féd. Wallonie-Bruxelles	414	7.837	128	1.661	542	9.498	771	3.045	1.313	12.543

NB : Les 1 026 places de la Commission Européenne ne sont pas incluses (statut spécifique)

4 ACCESSIBILITÉ

● Participation financière des parents

Les milieux d'accueil autorisés par l'Office fixent librement la participation financière parentale, en tenant compte des possibilités financières des parents. Plusieurs formules coexistent : forfait invariable ou variable (selon le volume théorique ou réel de présences, du revenu des parents –barème ONE ou autre, ...), ...

Les milieux d'accueil agréés, voire subventionnés, fixent la participation financière parentale sur base des revenus des parents ainsi que des modalités et du barème de l'ONE.

Au total, les parents paient en moyenne 15,20 EUR par jour et par enfant en 2015 dans les milieux d'accueil subventionnés par l'Office (données disponibles via les demandes de subsides), soit une très faible diminution de 0,07 EUR par rapport à 2014.

Cette diminution est tout à fait exceptionnelle et succède à une augmentation se situant dans une fourchette basse des augmentations rencontrées habituellement. Elle est probablement due:

- à l'indexation minimale du barème 2015 par rapport à celui de 2014, qui provoque un statu quo, toute chose étant égale par ailleurs ;
- à la non-indexation des salaires, couplée à des diminutions de ressources financières (exclusions du chômage, allongement de la période d'attente pour bénéficier d'allocations de chômage, pertes d'emplois, ...), qui provoquent une diminution des revenus mensuels nets, toute chose étant égale par ailleurs, et une redevance en baisse.

Ce prix moyen tient compte des revenus mensuels nets des parents, mais aussi des réductions (à 70%) auxquelles ils ont droit (3 enfants à charge ou plus ; 2 enfants fréquentant un milieu d'accueil agréé) et de la fréquentation effective (journées complètes ou incomplètes : 100% ou 60% de la redevance).

Il n'est donc pas possible de déduire le revenu moyen des parents à partir de cette statistique.

PFP moyenne par Subrégion

Subrégions	PFP
Bruxelles-Capitale	14,61
Brabant Wallon	16,73
Hainaut	14,54
Liège	15,12
Luxembourg	17,67
Namur	15,29
Wallonie	15,38
FWB	15,20

L'écart entre la participation financière parentale la plus élevée et la plus basse, selon le type de milieu d'accueil, est de l'ordre de 5,30 EUR en moyenne (4,50 en 2014 et 5 en 2013).

Le même écart selon la Subrégion, est de l'ordre de 3,10 EUR en moyenne. La PFP moyenne wallonne (15,38 EUR) se situe légèrement au-dessus de la moyenne communautaire. Alors que celle de la Région de Bruxelles-Capitale (14,61 EUR) lui est légèrement inférieure. Cette double situation est identique à celle de 2014.

● Intervention Accueil

En 2008, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un certain nombre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Le versement d'une intervention « accueil » pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté un milieu d'accueil de la petite enfance (au maximum deux fois au cours de leur séjour) fait partie de ces mesures.

Concrètement, l'INTERVENTION « ACCUEIL » consiste en un versement par la Direction Finances de l'ONE :

1. soit d'une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus : « Intervention de base »;
2. soit d'une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté simultanément un milieu d'accueil : « Intervention majorée ».

La majorité des formulaires 2014 provient, comme les années précédentes, de familles dont les enfants ont été accueillis dans un milieu d'accueil subventionné, principalement une crèche ou un service d'accueillants conventionnés.

Pour le secteur de l'accueil non subventionné, la majorité des formulaires concerne l'accueil en maisons d'enfants.

13.822 formulaires sur 20.618 rentrés ont fait l'objet d'un paiement en 2015, soit 67,04%. Les autres ont été considérés comme redondants ou non éligibles.

Un quart des interventions a été liquidé au bénéfice des enfants séjournant dans un milieu d'accueil hennuyer (28%). Viennent ensuite Bruxelles (22%), Liège (22%), Namur (13%), le Brabant wallon (9%) et le Luxembourg (6%).

● Taux de fréquentation dans les structures subventionnées

Le taux de fréquentation est le nombre d'enfants inscrits lors du recensement au 15 janvier rapporté au nombre de places pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants inscrits (photographie à un moment donné).

Au 15 janvier 2015, 37.479 enfants (37.372 enfants en 2014) étaient inscrits dans des milieux d'accueil subventionnés, partiellement ou entièrement, par l'ONE (données récoltées via les demandes de subsides), soit une augmentation de 107 enfants inscrits (+ 0,29%).

Ce taux est comparable à celui des 5 années antérieures, qui varie entre 1,26 et 1,33 voire 1,38 en 2014.

Il est logiquement inférieur au taux de rotation qui prend en compte, outre l'occupation instantanée, l'occupation successive d'une place par différents enfants.

Le taux de fréquentation en accueil collectif (1,22) est inférieur à celui de l'accueil familial (1,30), comme constaté habituellement, depuis 2012.

Taux de fréquentation - enfants inscrits au 15 janvier 2015

SUBREGIONS	Crèches	Crèches Parentales	MCAE	Prégardiennats	ME et HA subv par le FDS2	Services d'accueillantes conventionnées	Total
BRUXELLES	6.060		218	658		354	3.221
BRABANT WALLON	1.275	28	753	70		1.095	7.290
HAINAUT	5.269		638		163	5.254	11.324
LIEGE	3.184		1.230	72	28	3.116	7.630
LUXEMBOURG	924		697			1.467	3.088
NAMUR	1.398		1.263		57	2.208	4.926
TOTAL	18.110	28	4.799	800	248	13.494	37.479
Nb de places au 31/12/2015 *	15.420	28	3.248	784	165	10.370	30.015
Taux de fréquentation	1,17	1,00	1,48	1,02	1,50	1,30	1,25

* Nombre de places au 31/12/2015 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au 15/01/2015

● Taux de rotation

Le taux de rotation est le nombre d'enfants présents au moins un jour pendant l'année rapporté au nombre de places pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents.

En 2015, 55.529 enfants ont été présents au moins un jour dans les milieux d'accueil subventionnés. On constate une augmentation de 3.296 enfants présents (+ 6,31%), due à l'augmentation du nombre de places d'accueil subventionnées et à une amélioration du processus de récolte des données.

Le taux de rotation moyen est de **1,85 enfant par place**, soit pratiquement 2 enfants par place au cours de l'année 2015. Cela varie de 1,71 en crèches parentales (1,77 en crèches) à 2,41 en structures du Fonds de Solidarité (Volet 2) où l'accueil atypique, flexible et d'urgence est davantage pratiqué.

Le taux de rotation moyen en accueil collectif subventionné (1,84) est, comme en 2014, légèrement inférieur à celui de l'accueil familial subventionné (1,86).

Les présences d'enfants en 2015 se répartissent de la manière suivante :

- 9.167 enfants nés en 2015 ;
- 18.611 enfants nés en 2014 ;
- 18.599 enfants nés en 2013 ;
- 9.152 enfants nés en 2012.

Comme d'habitude, on constate que la majorité des enfants ayant fréquenté au moins un jour les milieux d'accueil sont nés pendant les 2 années intermédiaires, soit 2013 et 2014.

Cela s'explique par le fait que les enfants ne commencent à fréquenter un milieu d'accueil qu'à l'âge de quelques mois (après le congé de maternité pour la majorité des enfants) et le quittent souvent avant l'âge de 3 ans, pour fréquenter l'école maternelle.

Taux de rotation - enfants présents au moins un jour en 2015

SUBREGIONS	Crèches	Crèches Parentales	MCAE	Prégardiennats	ME et HA subv par le FDS2	Services d'accueillantes conventionnées	Total
BRUXELLES	9.470		321	1.275		553	11.619
BRABANT WALLON	1.875	48	987	133		1.622	4.665
HAINAUT	7.928		959		311	7.338	16.536
LIEGE	4.614		1.781	145	65	4.737	11.342
LUXEMBOURG	1.373		998			2.266	4.637
NAMUR	2.089		1.790		80	2.771	6.730
TOTAL	27.349	48	6.836	1.553	456	19.287	55.529
Nb de places au 31/12/2015 *	15.441	28	3.245	802	189	10.370	30.075
Taux de fréquentation	1,77	1,71	2,11	1,94	2,41	1,86	1,85

* Nombre de places au 31/12/2015 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au moins un jour en 2015

● Taux d'occupation

Pour rappel, le taux d'occupation concerne les crèches, pré-gardiennats et crèches parentales subventionnées (pas les SAEC, MCAE et structures du Fonds de Solidarité volet 2). Ces structures doivent atteindre un taux d'occupation minimal pour obtenir l'entièreté des subsides trimestriels versés par l'Office.

Le taux brut est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre total (jours et demi-jours) de présence} \times 100}{\text{Capacité agréée} \times \text{Nombre de jours de fonctionnement}}$$

Le taux est calculé trimestriellement, en prenant en compte les taux des 5 derniers trimestres, à l'exception de celui du 3ème trimestre de l'année civile.

En 2015, le taux d'occupation brut moyen est de 76,99% (79,67% en 2014).

Il est de 77,39% en crèche (- 2,56% par rapport à 2014), de 69,11% en pré-gardiennat (-4,99%) et de 79,43% en crèche parentale (-4,83%).

L'évolution de ce taux est relativement fluctuante sur les 15 dernières années.

Par ailleurs, les **taux d'occupation ajustés** tiennent compte de la durée d'ouverture de chaque crèche et pré-gardiennat (une pondération est opérée par rapport à la durée standard minimale de 10 heures).

La moyenne des heures d'ouvertures est de 11h18 en 2015 (11h24 en 2014, 2013 et 2012).

Le taux d'occupation ajusté moyen est de 87,88% en 2015 (90,83% en 2014).

Il est de 88,63% en crèche, de 73,63% en pré-gardiennat et de 79,43% en crèche parentale.

Cette pondération augmente sensiblement le taux d'occupation de 10,89% (global). Celui des crèches est augmenté de 11,24% et celui des préguardiennats de 4,52%.

L'évolution des taux sur 10 ans est similaire aux taux d'occupation bruts du fait de la stabilité des heures d'ouverture pour chacun des types de milieux d'accueil.

Les variations des taux d'occupation ne sont certainement pas déterminées par un seul facteur, mais sont le résultat d'un ensemble de variables socio-économiques qui interagissent (notamment la natalité, le travail à temps partiel, le chômage, les horaires atypiques...). Le taux d'occupation peut avoir une incidence sur le paramètre « qualité de l'accueil », par ailleurs toujours difficile à évaluer ou, inversement, ce dernier peut avoir une influence sur le taux d'occupation.

Par ailleurs, la création importante de places d'accueil subventionnées provoque, toute chose étant égale par ailleurs, une diminution du taux d'occupation pendant une assez longue période. L'occupation de nouvelles places d'accueil se fait en effet progressivement et l'impact sur les taux d'occupation s'étale dans le temps, avec un effet s'atténuant peu à peu (calcul prenant en compte les 5 derniers trimestres). Cela concerne les nouvelles places par création de milieux d'accueil, par augmentation de capacité et par transformation avec augmentation de capacité de milieux d'accueil existant.

Il est donc éminemment difficile d'interpréter les variations du taux d'occupation, qu'il s'agisse de moyennes ou de valeurs individuelles.

ACCUEIL SPÉCIALISÉ (0-7 ANS)

Nombres, places et dépenses 2015

Nombre de services autorisés, agréés et subsidiés par l'ONE	Capacité totale autorisée (places)	Capacité totale agréée et subventionnée (places)	Dépenses (EUR)
14	391	340,5	11.471.649,62

Au 31 décembre 2015, 14 services autorisés, agréés et subventionnés comptabilisaient 391 places autorisées, dont 340,5 agréées et subventionnées. La situation est identique à 2014 et aux années antérieures.

Par contre, les dépenses ont augmenté d'un peu plus de 100.000 EUR par rapport à 2014, dans le cadre du refinancement progressif du secteur.

Les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) accueillent, de jour et de nuit, des enfants de 0 à 7 ans (voire 12 ans, en cas d'accueil d'une fratrie). Cet accueil concerne des enfants dont les parents connaissent de graves difficultés qui les empêchent momentanément de s'en occuper.

Outre les 14 services autorisés, agréés et subventionnés par l'ONE, l'Office organise lui-même 2 SASPE : « La Nacelle » à Mons (14 places) et « Reine Astrid » à La Hulpe (56 places).

Accueil spécialisé – Répartition par subrégion

Subrégions	Nb de services subsidiés et organisés par l'ONE	Nb de places autorisées
BRUXELLES	4	92
BRABANT WALLON	1	56
HAINAUT	4	104
LIEGE	3	128
LUXEMBOURG	2	52
NAMUR	2	29
TOTAL FWB	16	461

1 L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le budget global 2015 de l'extrascolaire est de 12 447 317 euros (sans la plateforme communautaire des coordinateurs ATL)

En 2015,

- deux nouvelles communes se sont engagées dans le processus
- une commune a souhaité sortir du processus mais a décidé par la suite d'y revenir fin 2015 via une délégation de la mission de coordination à une asbl ;
- deux communes considérées comme inactives
 - L'une par défaut de conformité de la composition de la CCA (Commission Communale de l'Accueil), qui a entraîné le non-renouvellement de l'agrément du programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) et des opérateurs ;
 - La seconde qui souhaite un temps de réflexion par rapport à sa participation au dispositif ATL.

Ce qui porte à **231** le nombre de Communes engagées dans le processus de coordination ATL au 31 décembre 2015.

Province	Nbre de Communes avec une Coordination ATL	Total communes	%
Bruxelles	16	19	84%
Brabant wallon	23	27	85%
Hainaut	56	69	81%
Liège (CF)	59	75	79%
Luxembourg	42	44	95%
Namur	35	38	92%
TOTAL	231	272	85%

Chaque commune reçoit une subvention annuelle selon le nombre d'enfants âgés de 3 à 12 ans qui résident sur leur territoire et qui leur permet de couvrir les charges salariales et les frais de fonctionnement du ou des Coordinateurs/trices ATL.

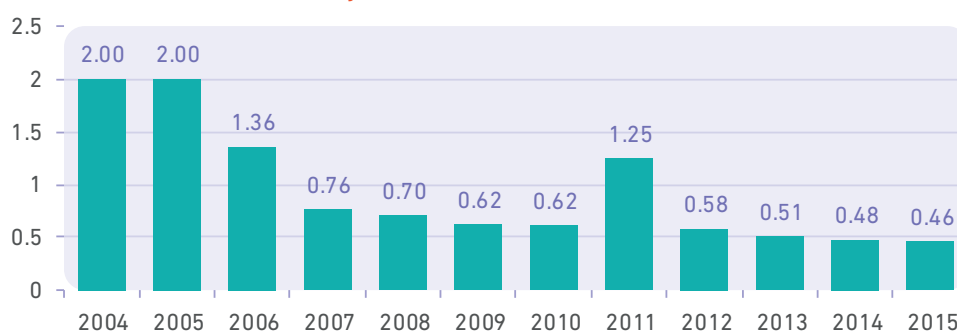
Le nombre de journées de présence réalisées par les opérateurs d'accueil extrascolaire agréés est en augmentation de 2% en 2015, ce qui représente en total de 12 932 550 journées.

Années	Journées	% croissance
2005	609.336	
2010	9.830.653	93,80%
2014	12.667.341	22,39%
2015	12.932.550	2,05%

Les opérateurs d'accueil qui répondent aux critères d'agrément et de subventionnement de la réglementation ATL perçoivent une subvention de fonctionnement et, pour certains d'entre eux, une subvention de différenciation positive.

Le montant de la subvention de fonctionnement s'élève à 0,46 euros par journée de présence et est en diminution constante depuis 2004.

Evolution montant à la journée



Au 1er mars 2015, le nombre d'opérateurs d'accueil agréés et subventionnés en vertu du décret ATL s'élève à 658 couvrant 2.159 lieux d'accueil.

	Nbre d'opérateurs d'accueil	Nbre de lieux d'accueil
Bruxelles	73	174
Brabant Wallon	78	183
Hainaut	166	688
Liège	147	483
Luxembourg	93	296
Namur	101	335
TOTAL	658*	2.159

* Un opérateur d'accueil qui organise des accueils extrascolaires sur plusieurs provinces est pris en compte plusieurs fois dans ce tableau.

2 LES ÉCOLES DE DEVOIRS

Reconnaissance :

Nombre total de PO et EDD reconnus	31/12/14	31/12/15
Nombre d'EDD reconnues	340	344
Nombre de PO reconnus	246	253

En 2015, le nombre d'écoles de devoirs reconnues est en légère augmentation par rapport aux chiffres de 2014. Il en va de même pour le nombre de pouvoirs organisateurs.

EDD reconnues au 31/12/2015 par province

Bruxelles	Liège	Hainaut	Namur et Luxembourg	Brabant wallon
118	72	84	40	30

Plus d'un tiers des écoles de devoirs sont situées dans la Région bruxelloise.

En Région wallonne, la plupart d'entre elles sont réparties dans les zones urbaines de la dorsale wallonne: Mouscron, Tournai, Nivelles, Wavre et Ottignies, Namur, Liège, Verviers, Charleroi et sa région, Mons borinage, Marche-en-Famenne et dans une moindre mesure, le sud du Luxembourg.

Subvention :

EDD ayant bénéficié d'une subvention	Année 2014	Année 2015 (avec la prime exceptionnelle)
Budget	1 265 121 €	1 715 374 €
Nombre d'EDD Subsidiées	302	294*
Subvention moyenne	5 741 €	6 727 €
Subvention médiane	4 595 €	6 152 €

* Nombre d'EDD ayant bénéficié de la subvention EDD annuelle. La prime exceptionnelle a été versée à toutes les écoles de devoirs reconnues.

	Nombres de centres		Centres subventionnés				
	déclarés*	Subventionnés	Nbre d'enfants inscrits au moins 1 jour	Nbre de jrnées de présence d'enfants	Nbre de jrées coordinateur breveté	Nbre de jrées animateur breveté	Subvention octroyée (ONE)
Camps							
2002	653	515	15.747	170.877	0**	0**	209.628,0 €
2012	2.172	802	25.015	291.833	9.792	13.863	455.309,0 €
2013	2.215	887	27.858	325.558	10.693	15.231	512.671,0 €
2014	2.158	970	26.253	307.129	10.049	14.073	500.474,7 €
2015	2.145	859	27.323	319.259	10.283	14.663	518.099,4 €
Séjours							
2002	217	187	15.327	170.215	2.638	10.626	370.468,0 €
2012	274	229	14.219	136.748	3.396	11.239	358.553,0 €
2013	276	220	12.495	119.811	3.011	9.752	320.392,6 €
2014	268	231	12.376	118.941	3.096	10.113	329.489,7 €
2015	260	212	12.342	120.091	3.037	9.670	327.804,3 €
Plaines							
2002	731	654	96.724	982.983	8.925	59.613	1.699.944,0 €
2012	1.336	1.152	167.704	1.409.223	18.609	86.903	2.673.744,0 €
2013	1.318	1.177	167.592	1.379.635	17.845	85.689	2.677.109,2 €
2014	1.402	1.305	167.888	1.350.445	18.875	86.434	2.725.235,4 €
2015	1.404	1.273	165.963	1.321.962	19.498	85.899	2.700.284,6 €
Total Centres de vacances							
2002	1.601	1.356	127.798	1.324.075	11.563	70.239	2.280.040,0 €
2012	3.782	2.183	206.938	1.837.804	31.797	112.005	3.487.606,0 €
2013	3.809	2.284	207.945	1.825.004	31.549	110.672	3.510.172,8 €
2014	3.828	2.506	206.517	1.776.515	32.020	110.620	3.555.199,8 €
2015	3.809	2.344	205.628	1.761.312	32.818	110.232	3.546.188,4 €

* Reprend tous les centres déclarés, y compris les subventionnés

** les journées des animateurs et coordinateurs sont nulles car elles n'étaient pas encodées

● Evolution du secteur

Les centres de vacances se caractérisent par la diversité des organisateurs : pouvoirs publics, asbl, organisations de jeunesse,... qui amènent chacun leur approche spécifique des objectifs pédagogiques de la structure.

Depuis l'entrée en vigueur du décret, les initiatives n'ont pas cessé de progresser. Le nombre de structures (communales, associatives ou autres) agréées au titre de centre de vacances a augmenté chaque année dans tous les secteurs jusqu'en 2013.

Depuis les chiffres varient légèrement et l'on observe un léger tassement concernant le nombre de journées de présence d'enfants notamment, excepté dans le domaine des plaines de vacances.

LES FORMATIONS CONTINUES

1 EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE AU FIL DES ANS

Le tableau ci-dessous montre la progression depuis 2003 ans, du nombre de jours et d'opérateurs subventionnés par secteur (0-3 ans et 3-12 ans) et le montant des budgets consacrés à la formation continue.

Années	Nombre de jours (secteur 0-3 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 0-3 ans)	Nombre de jours (secteur 3-12 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 3-12 ans)	Totaux	Budget octroyé
2003-2004	456 jours	8	283,5 jours	8	740 jours	654 000 €
2010-2011	724,5 jours	16	753 jours	21	1 478 jours	1 404 713,56 €
2011-2012	706 jours	20	754 jours	25	1 460 jours	1 445 048,46 €
2012-2013	714 jours	22	803 jours	25	1 517 jours	1 366 671,45 €
2013-2014	758 jours	25	811,5 jours	22	1 570 jours	1 346 421,44 €
2014-2015	690 jours	25	793 jours	26	1 483 jours	1 363 778,55 €
2015-2016	758,8 jours	24	826,3 jours	23	1 585 jours	1 498 535,47 €

2 EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE

Chaque année, les participants aux formations subventionnées par l'ONE ont l'occasion d'exprimer leurs avis quant aux conditions d'organisation et quant à l'accessibilité aux formations subventionnées par l'ONE. Les suggestions des participants sont recueillies dans des questionnaires de fréquentation (collectés par les opérateurs de formation et traités par l'ONE).

Nombre de participants aux formations sur base des questionnaires en fonction des subrégions

Bruxelles	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Total
1.394	1.317	1.390	930	952	758	6.741

L'analyse des réponses (6.476 questionnaires parvenus sur les 8.500 questionnaires diffusés, dont 5 non exploitables) met en évidence :

- Plus de 77% des participants du cycle 2014-2015 sont des professionnels directement en contact avec des enfants.
- Les professionnels du secteur 0-3 ans et du secteur 3-12 ans participant aux formations subventionnées par l'ONE sont en nombre plus ou moins équivalent.
- Une répartition de l'offre de formation apparaît comme assez équitable au niveau géographique. Une certaine cohérence dans la réponse à la demande relative au lieu des formations (les formations ont été organisées près des lieux de travail des professionnels, ces choix ont été proposés soit suite aux analyses de l'an dernier ou alors l'offre a été adaptée aux demandes des participants). On constate une concordance entre la subrégion où travaillent les professionnels et la subrégion dans laquelle la formation est organisée. Le tableau suivant met en évidence la répartition de l'offre de formation dans les différentes subrégions en lien avec le lieu de travail des participants.

Subrégion dans laquelle s'est donnée la formation

Lieu de travail des participants	Brabant Wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Non renseigné
Bruxelles	9,43%	84,62%	1,73%	1,06%	0,45%	2,64%	0,08%
Brabant Wallon	87,34%	3,35%	3,23%	0,84%	0,96%	4,18%	0,12%
Hainaut	13,03%	3,64%	78,94%	1,30%	0,14%	2,95%	0,00%
Liège	4,00%	0,97%	0,36%	87,64%	2,42%	4,61%	0,00%
Luxembourg	1,80%	0,36%	0,24%	4,45%	89,54%	3,61%	0,00%
Namur	14,71%	1,05%	3,45%	3,30%	5,11%	72,37%	0,00%
Non renseigné	15,63%	21,63%	20,13%	13,50%	17,13%	11,88%	0,13%

Les formations les plus suivies selon les axes du programme triennal 2014-2017 se répartissent de la manière suivante :

- Axe 1 – notions de base = 22,7%
- Axe 2 – accessibilité = 3,3 %
- Axe 3 – participation = 0,2%
- Axe 4 – sens des pratiques = 5,1%
- Axe 5 – responsabilité d'une équipe = 1,3%
- Association de plusieurs axes = 66,8%

La participation à certains axes du programme triennal peut sembler assez faible. Il est nécessaire de croiser cette lecture avec un nouveau point du programme triennal, à savoir la possibilité de croiser plusieurs axes dans le programme de formation, ce que l'on peut résumer dans le tableau suivant

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axes 1 et 2	Axes 1 et 3	Axes 1 et 4	Axes 1 et 5	Axes 2 et 3	Axes 2 et 4	Axes 3 et 4	Axes 4 et 5	Non renseigné
22,7%	3,3%	0,2%	5,1%	1,3%	18,9%	10,3%	31,1%	1,2%	2,2%	0,4%	0,5%	2,3%	0,7%

Les profils des participants sont fort divers et recouvrent de nombreuses réalités de terrain (emplois multiples, temps partiel(s), statut(s) précaire(s), ...). Il est toutefois possible de retirer quelques informations et tendances dans le profil des professionnels ayant suivi une formation subventionnée au cours de ce cycle.

- **Répartition homme-femme** : 3,51% hommes, 83,94% femmes et 12,54% de non renseignés.
- **Temps de travail** : 34,91% des participants travaillent à temps plein, 44,45% à temps partiel, 12,86% n'ont pas répondu à la question, 6,26% ont indiqué autre chose que temps plein ou partiel et 1,51% annoncent travailler sous le statut d'ALE.
- **Expérience professionnelle** : 32,1% ont une expérience professionnelle dans le secteur d'une durée de moins de 5 ans, 23,7% de 5 à 10 ans d'expérience, 12,4% de 10 à 15 ans d'expérience, 22,3% ont plus de 15 ans d'expérience et 9,5% n'ont pas répondu à la question.
- **Principaux lieux de travail** : 35,29% travaillent dans l'accueil extrascolaire, 24,44% en crèche, 8,16% dans un SAEC et 12,86% n'ont pas répondu.
- **Continuité de la formation continue** : 45,5% des participants ont suivi une formation au cours du cycle 2013-2014, 37,4% n'en n'ont pas suivi et 17,1% n'ont pas répondu à la question.

Les freins les plus fréquemment cités à la participation aux formations subventionnées par l'ONE sont :

- le manque de places et de possibilités d'inscription aux formations subventionnées ;
- le manque de reconnaissance (liée au statut) ;
- l'insuffisance d'activités proposées en soirée et le samedi (propositions d'organiser des formations uniquement le w-e) ;
- le manque d'informations quant aux besoins des professionnels (ceux qui ne viennent pas en formation).

Les participants relèvent également des facilitateurs à l'engagement en formation. Les plus cités sont les suivants:

- le fait que la formation soit proche du lieu de travail : 23,89% des répondants ;
- le fait d'être remplacé plus facilement : 15,93% des répondants ;
- le fait de rencontrer d'autres professionnels qui partagent les mêmes préoccupations : 14,04% des répondants ;
- 23,75% des répondants ne s'expriment pas à ce sujet.

Sur base des réactions des participants mais aussi des formateurs et d'autres professionnels de la petite enfance il apparaît que pour être pleinement efficaces, ces formations continues doivent être longuement réfléchies, préparées¹, évaluées et être combinées avec des dispositifs d'accompagnement sur le terrain.

¹ Repère 14- soutenir un processus de formation continue, Soutien à l'activité de professionnels Repères pour de pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans)

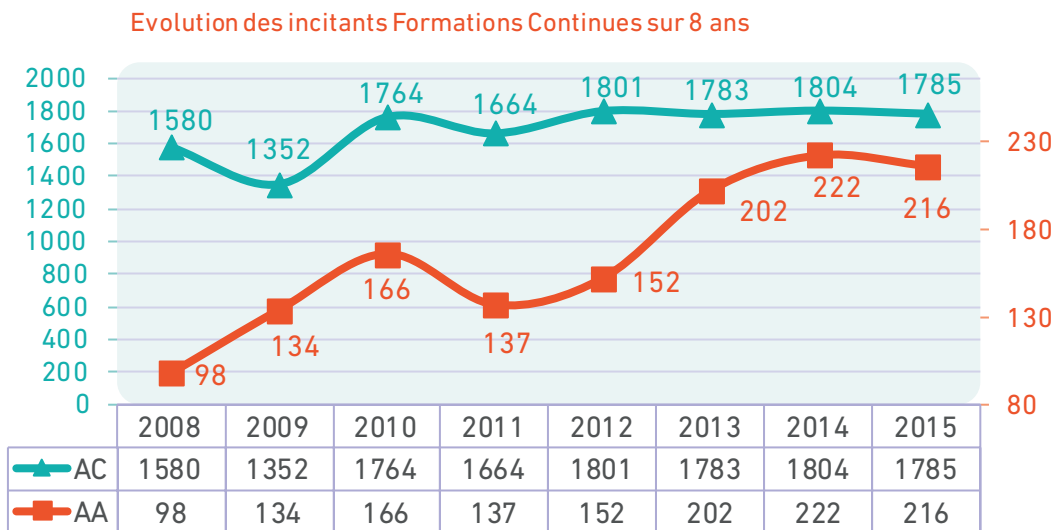
FOCUS SUR L'INCITANT FORMATION POUR LES ACCUEILLANTES ET CO-ACCUEILLANTES D'ENFANTS À DOMICILE

Depuis 8 ans, les accueillantes et les co-accueillantes d'enfants à domicile conventionnées ou autonomes ont la possibilité, à condition de remplir certaines conditions, de prétendre à un incitant financier annuel pour leur permettre de participer à une ou deux journées de formation continue pendant l'année. Dans ce secteur également, il est important de se retrouver et de discuter entre pairs, d'autant plus que le travail des accueillantes est plutôt solitaire. L'aspect financier ne doit pas être un frein à leur participation.

En 2015, les dépenses globales s'élèvent à 86.970€ à raison de 30€ pour 1 jour et 50€ pour 2 jours. Le détail de la répartition des dépenses est le suivant :

- Accueillantes autonomes : 8.060€ dépensés pour 216 personnes. Sur 798 formulaires envoyés - 147 personnes ont suivi au moins un jour de formation et 69 au moins deux jours
- Accueillantes conventionnées : 78.910€ dépensés pour 1.776 personnes. Sur 2.602 formulaires envoyés 525 personnes ont suivi au moins un jour de formation et 1.251 au moins deux jours.

Le graphique suivant montre l'évolution des demandes d'incitants sur les 8 années de mise en application de la directive concernant les incitants « formation ».



La communication avec les usagers

L'ONE à l'international

Via one.be, Facebook, les airs de familles, les webdocs, les brochures, mais aussi à travers des outils d'animation développés lors de partenariats locaux, l'ONE promeut la diffusion d'informations (psycho-médicosociale et de soutien à la parentalité) auprès des (futurs) parents et cible également les enfants.

L'ONE participe également à des colloques (en Belgique et à l'étranger), mettant ainsi en exergue son expertise sur les matières liées à l'enfance en FWB.

1 FACEBOOK



Une nouvelle publication est mise en ligne chaque jour via la page Facebook de l'ONE. Le tableau ci-dessus représente la portée moyenne de chaque publication suivant le genre (vidéo, photo, article, etc.). La portée est définie par le nombre de personnes qui ont suivies les publications diffusées.

Lancement de la page Facebook (novembre 2015):

- Du 9 novembre au 31 décembre = **100 publications**
- Portée moyenne totale = **1420 personnes atteintes**
- Portée moyenne des vidéos = **1055 personnes atteintes**
- Portée moyenne des brochures = **1977 personnes atteintes**
- Portée moyenne des liens = **1620 personnes atteintes**
- Portée moyenne des publications diverses = **955 personnes atteintes**

La croissance continue du nombre d'abonnés sur la page facebook ONE permet de contribuer à augmenter progressivement le pouvoir informatif et le dialogue avec le public. Le taux de réponse pour les demandes adressées en privé est de 100 % avec un délai de réponse d'en moyenne 1h.

Tous ces éléments participent à rencontrer notre mission d'information auprès des (futurs) parents et à renforcer l'image de l'Office.

2 TWITTER

Depuis sa création en novembre 2015, le compte @ONEenfance communique de l'information à un public de professionnels. Avec 100 tweets mis en ligne en 2015, la page Twitter de l'ONE dépasse un de ses objectifs de départ (une publication par semaine).

3 AUDIENCES DES MICROPROGRAMMES AIR DE FAMILLES

Depuis la création de la page Facebook, les microprogrammes rencontrent un succès accru. En effet, le format de ces capsules étant idéal pour le visionnage sur le web, chaque vidéo remporte une portée moyenne de plus de 5000 personnes atteintes.

● 3.3.1 Télévision

Depuis 2015, la RTBF a décidé de repositionner les capsules Air de familles uniquement sur la Une de manière à augmenter le nombre de téléspectateurs. On peut donc constater une augmentation de l'audience cumulée par rapport aux saisons précédentes et même un rajeunissement de celle-ci... Par ailleurs, le nombre de vues des microprogrammes sur le site internet de l'ONE n'a cessé de croître depuis la création de la chaîne ONE-YouTube en septembre 2012 :

<https://www.youtube.com/user/onetvbe>

● 3.3.2 Web (One.be + YouTube)

Depuis son lancement en 2012, la chaîne YouTube de l'ONE a permis d'augmenter de façon exponentielle la diffusion des microprogrammes Airs de familles de l'ONE. La consultation de vidéos en ligne est en forte croissance suite notamment à l'omniprésence des écrans (ordinateurs, tablettes, smartphones). Partant de ce constat, l'ONE a donc créé, en parallèle au site web, une chaîne sur le réseau social YouTube afin d'améliorer sa présence et sa visibilité digitale, mais aussi de développer une plus forte proximité.

Nombre de vues

- En 2015 (total) : **29.612**
- Nombre de vues depuis le site ONE.be : **9665, soit 33% du nombre total**
- Interactions: abonnés : **43** - j'aime : **30** - partages : **140**

● 3.3.3 Webdocs

En septembre 2014, l'ONE dynamisait son offre d'informations via le web en proposant des web documentaires.

Statistiques de fréquentation 2014-2015 des webdocs

- Plus de **6000 utilisateurs**
- **30% reviennent fréquemment**
- durée moyenne des sessions : **1min 50sec**
- depuis mars 2015, date à laquelle des modifications ont été apportées pour améliorer l'accessibilité à l'information au départ d'one.be, on constate que l'audience a augmenté sensiblement passant d'une moyenne de **45 visites quotidiennes, à 95 visites quotidiennes (chiffres fin 2015)**.
- sur les 8000 visionnages annuels des webdocs ONE, principalement :
 - **2700** proviennent d'ONE.be,
 - **1600** proviennent d'un moteur de recherche,
 - **600** proviennent de Facebook,
 - **2000** écrivent directement l'adresse www.airdefamilles.be dans leur navigateur web.

4 AUDIENCE D'ONE.BE (2014-2015)

En 2015, le site de l'ONE a enregistré 488.455 visites par 292.296 utilisateurs différents. Ces chiffres représentent une augmentation de respectivement 5,84% et 5,64% par rapport à 2014 (source : Google Analytics).

5 L'ONE DANS LA PRESSE

En 2015, 36 articles se référant à la thématique hebdomadaire abordée dans les capsules Air de familles ont été publiés dans le Soirmag. Cela représente un lectorat diversifié de 400.000 lecteurs via le Soirmag (au lieu de 200.000 pour le magazine Victoire - avant 2014). Ce lectorat a encore été augmenté et diversifié grâce à la nouvelle application Soirmag+, qui rend accessible le contenu sur tablettes et mobiles depuis le mois de septembre 2014.

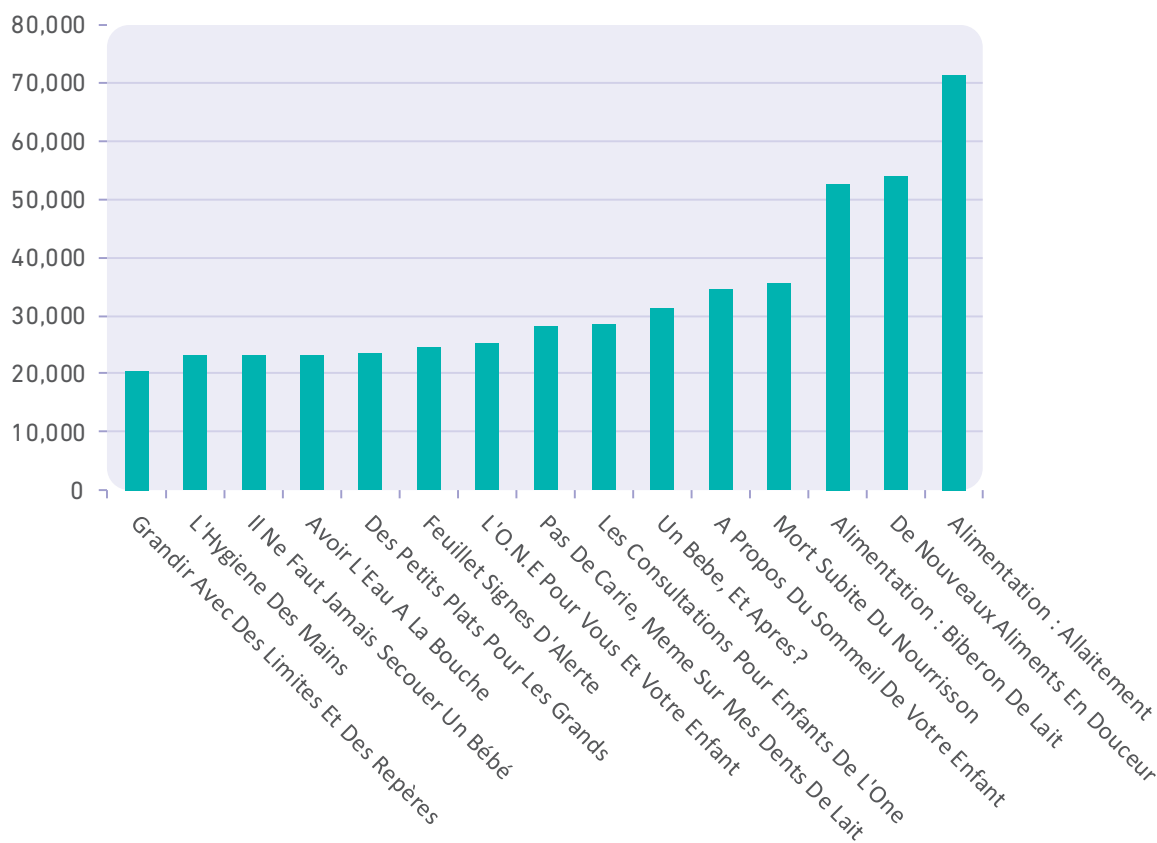
Dans la presse quotidienne francophone, nous avons dénombré 91 articles où l'ONE est directement mentionné durant l'année 2015.

6 LES BROCHURES D'INFORMATION

Des brochures (et dépliants, fiches, affiches...) traitant de divers thèmes (grossesse, santé, éveil de l'enfant, soutien à la parentalité, etc.) sont régulièrement éditées à l'usage du grand public avec une attention particulière à l'accessibilité des informations véhiculées (langage et illustrations).

Outre la mise à disposition via one.be, la diffusion de ces outils se réalise par l'intermédiaire des travailleurs médicosociaux de l'ONE, des professionnels des milieux d'accueil mais aussi des différents partenaires dans le cadre de projets locaux. La présence de l'ONE lors de salons, colloques et autres événements est aussi un moyen précieux de faire connaître et diffuser les publications.

A titre informatif, nous citons dans le tableau ci-dessous **les documents ayant été diffusés à plus de 20.000 exemplaires** en 2015 :



Les 3 nouvelles brochures sur l'alimentation réalisées en 2014 et présentées aux professionnels de l'ONE en début d'année 2015 ont rencontré un vif succès. Les maternités ont largement commandé la brochure relative à l'allaitement maternel tandis que les consultations pour enfants ont davantage demandé celles sur le biberon de lait et les nouveaux aliments en douceur.

Outre la commande en ligne via One.be, la diffusion des brochures à l'attention des (futurs) parents s'est réalisée en 2015 principalement via les Consultations ONE et les Milieux d'accueil de la petite enfance mais aussi grâce aux partenaires de l'ONE.

7 LES ANIMATIONS DE TERRAIN

Depuis plus de 20 ans, l'ONE crée et diffuse des outils d'animation destinés aux enfants entre 3 et 8 ans. Tous ces outils visent à sensibiliser les enfants (par une approche ludique et interactive) à adopter ou à renforcer des comportements favorables à leur santé. Petits jeux, grands jeux, modules... les outils sont variés ainsi que les thématiques exploitées, en lien avec les programmes de prévention mis en place au sein des consultations.

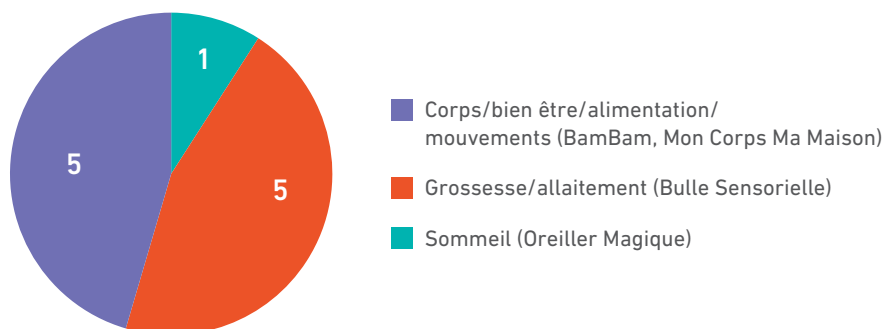
Près de 250 sorties d'outils d'éducation à la santé ont été enregistrées sur l'année 2015. Pour 168 d'entre elles, des données sur le thème travaillé, le type de participants et le contexte d'utilisation ont été encodées.

● Les grands modules d'animations

Les grands modules sont des structures d'animations relativement imposantes (minimum 50m²) et s'adressent, pour chaque séance d'animation, à un nombre de participants variant entre 20 et 50 personnes (en majorité des enfants).

Les grands modules d'animation de l'ONE sont utilisés lors d'activités d'une durée de plusieurs jours au sein de lieux vastes (salles de fête, écoles, maternités, etc.). Ce type d'animation nécessite un travail en réseau avec des partenaires (PSE, PMS, Communes, maternités, etc.) et requière un accompagnement de l'équipe des Référentes éducation à la santé de l'ONE.

Nombre de sorties de grands modules



En 2015, les grands modules d'animation ont été utilisés à 11 reprises avec une demande plus marquée pour les outils relatifs au bien-être et au corps, tant pour les enfants (modules BAM BAM et Chenille mystérieuse) que pour les futurs parents (Bulle sensorielle).

Exemples de « grand module »

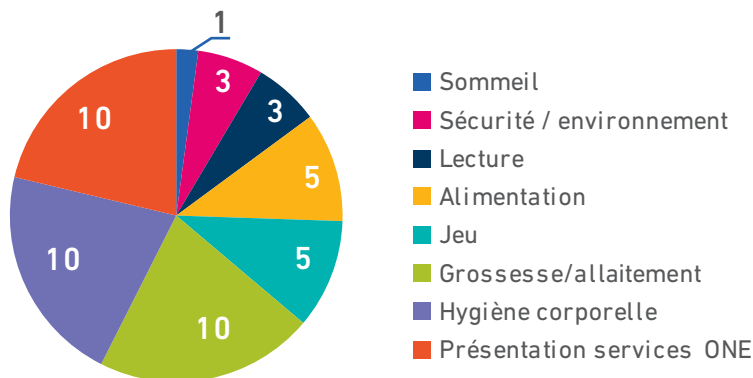


● Les outils d'animation de taille moyenne

Occupant moins d'espace que les grands modules, les outils de taille moyenne (de 3 à 20 m²) se présentent sous différentes formes : grands jeux, petites structures sous forme de tentes, stands.

Parmi ces outils, nous pouvons citer la Mini Bulle, le Tunnel denti-mains propres, le P'tit Oreiller, l'Anticata, le Lutin fûté, la tente parasol et 1, 2, 3 jouons.

Nombre de sorties d'outils de taille moyenne



Le graphique montre que la grossesse, l'hygiène et la présentation des services de l'ONE occupent le trio de tête des sorties des outils de taille moyenne.

De par sa taille restreinte - et la logistique moins lourde que son déploiement demande -, la Mini Bulle a pu être exploitée à plusieurs reprises lors de journées portes ouvertes au sein de maternités mais aussi dans des consultations ONE. Certaines équipes de TMS l'utilisant en alternance avec la Bulle sensorielle (grand module d'animation) dans des cycles de séances d'informations, ont pu toucher la plupart des futurs parents suivis au sein de leur consultation ONE.

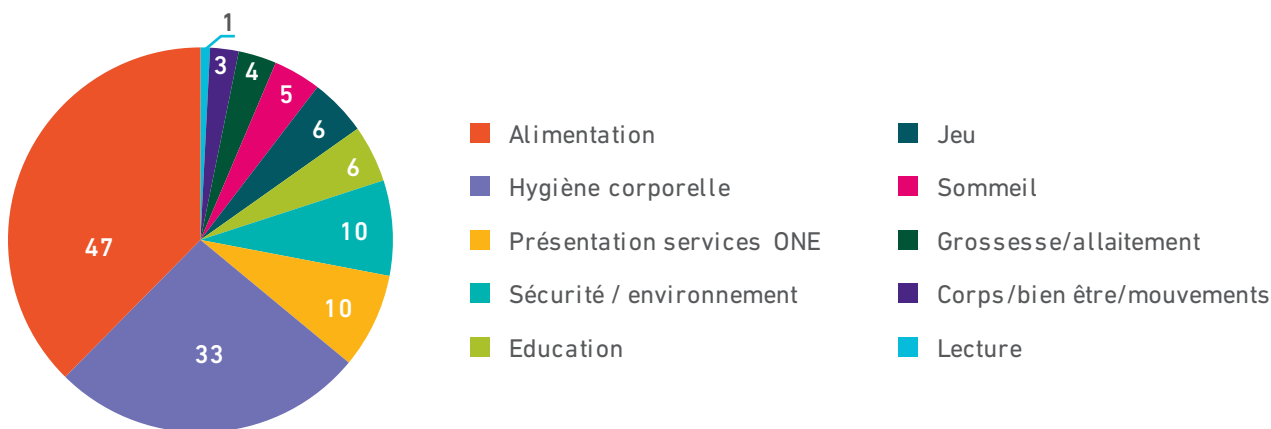
Le thème de l'hygiène et de la santé bucco-dentaire a essentiellement été abordé avec les enfants de 3 à 6 ans avec le Tunnel Denti-mains propres. Cet outil a plus particulièrement été exploité dans le cadre de salon du bien-être et de la santé dans la Hainaut.

Enfin, le stand de présentation des services de l'ONE a permis de faire connaître l'Office à des (futurs) parents et à des professionnels lors de salons.

● Les petits outils d'animation

Les petits outils peuvent à la fois être utilisés en consultation ONE, à domicile, lors d'une soirée d'informations, etc. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le kit bucco-dentaire, le caisson lavage des mains, les jeux de société sur l'alimentation, les jeux de cartes questions-réponses.

Nombre de sorties de petits outils

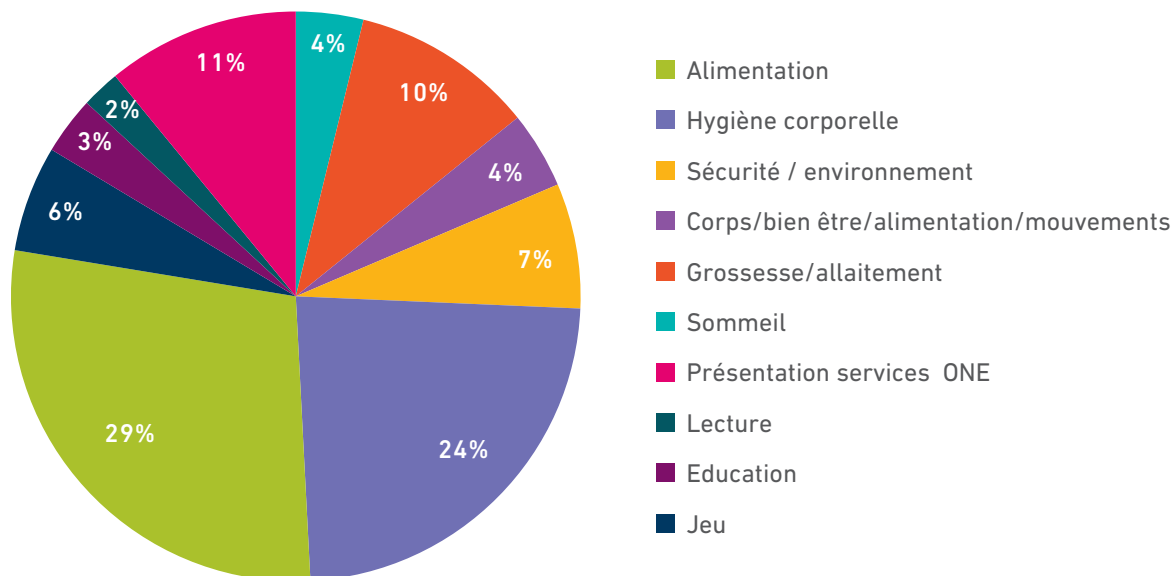


C'est en région bruxelloise que le thème « alimentation de l'enfant » a été le plus traité via les différents outils d'éducation à la santé.

● Thèmes principaux

Les thèmes exploités à travers les outils d'éducation à la santé correspondent aux besoins prioritaires relevés dans la population.

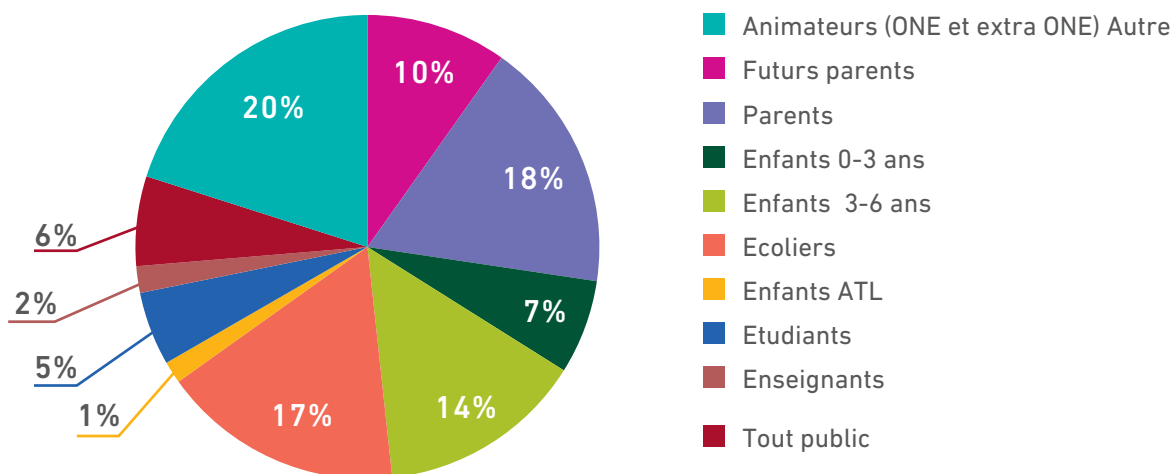
Thèmes les plus demandés



Les outils relatifs à l'alimentation et à l'hygiène représentent plus de la moitié des sorties des outils.

C'est en région bruxelloise et liégeoise que le thème « alimentation de l'enfant » a été le plus exploité via les différents outils de l'EDUS. Le Hainaut a, quant à lui, utilisé les outils visant l'éducation à la santé dentaire.

● Publics touchés



L'encodage des 168 formulaires d'évaluation (soit 67% des sorties d'outils) révèle que 11.696 personnes ont été impliquées et touchées par l'exploitation des outils EDUS.

Grâce à leur participation aux activités collectives d'Education à la santé proposées par l'ONE, ces outils ont permis à près de 4.600 enfants de devenir acteurs de leur santé. Plus d'1/4 des publics touchés par ces activités collectives sont des parents et futurs parents. Ces activités n'auraient pu être mises en œuvre si près de 2400 professionnels (ONE et extra-ONE) ne s'étaient impliqués.

L'ONE a été présent à de nombreux colloques, séminaires, formations à l'étranger afin de présenter son action, ses missions, son offre de service mais aussi parfaire son expertise.

La diversification de cette présence des agents de l'ONE permet d'améliorer la visibilité institutionnelle de l'ONE. Au total 106 jours ont été passés à l'étranger pour 50 déplacements, soit une moyenne de 2,12 jours par mission/formation.

En 2015, un peu plus de 50 % du budget lié à l'international a été consacré à l'organisation du séminaire annuel du réseau de ChildONEurope ainsi qu'à la gestion du Secrétariat du réseau.

Le reste du budget a été majoritairement consacré aux formations et missions à l'étranger et à l'accueil de conférenciers étrangers en Belgique.